



# Bulletin Officiel

N° 4589 Jeudi 24 Avril 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	4-5
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u>	
INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR – ICF - AGO -	6
ASTREE – AGO -	7
ALKIMIA – AGO -	8
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT – AGO -	9
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF- AGO -	10
STAR ASSURANCES – AGO -	11
STAR ASSURANCES – AGO -	11
UNION INTERNATIONALE DES BANQUES – UIB – AGO -	12
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	13
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u>	
SERVICOM	14-17
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	18-21
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	22-27
<u>COURBE DES TAUX</u>	28
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	29-30
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »	
<u>ANNEXE II</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- UNION INTERNATIONALE DES BANQUES – UIB –	
- SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013	
- UNION INTERNATIONALE DES BANQUES – UIB –	
- SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA	
<u>ANNEXE V</u>	
SITUATION S ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013	
- STRATEGIE ACTIONS SICAV	
- SICAV ENTREPRISE	

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT  
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

**1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.**

- Suite -

**Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

-----  
(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion  
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 8 ماي 2014 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون ( الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2013
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2013
- المصادقة على الموازنة وقائمة النتائج المختومة بتاريخ 31.12.2013
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2013
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2013
- تحديد منحة الحضور لسنة 2014

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mardi 13 mai 2014 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2013.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

**Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 08 Mai 2014 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2013

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un 'POUVOIR' soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.



**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT**  
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le vendredi 02 mai 2014, à 17h30** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2014 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 ;
- Questions diverses.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 14 Mai 2014 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2013 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2013 ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mercredi 14 mai 2014 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2013.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2013,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 Dinars dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba , Tunis inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B6151996, matricule fiscal 002708Q ,sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 07 mai 2014 à 11 à l'hôtel Paris - Berges du Lac , Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Augmentation du nombre d'administrateurs en fonction.
9. Nomination de nouveaux administrateurs.
10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
11. Pouvoirs.

Les titulaires de moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même unité sise à la rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis .

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'assemblée Générale ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'unité Bourse et Titres de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

# AVIS DES SOCIETES

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

### SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Indicateurs d'activité	Unité	1 <sup>er</sup> TR 2014	1 <sup>er</sup> TR 2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Nombre de passagers par catégorie*</b>	<b>Passager</b>	<b>777 556</b>	<b>703 280</b>	<b>3 709 814</b>	<b>3 801 081</b>
Régulier +supplémentaire*	Passager	741 975	687 684	3 292 757	3 208 084
Charter +pélérinage*	Passager	35 581	15 596	417 057	592 997
Nombre d'heures Charter	Heures	1 169	422	9 368	13 639
Nombre d'heures louées	Heures	13	—	1 029	893
Passagers -kilomètres transportés (PKT)*	Milliers	1 093 365	927 281	5 215 235	5 575 689
Sièges-kilomètres offerts (SKO)*	Milliers	1 517 159	1 382 160	7 453 375	7 862 482
Coefficient de remplissage*	%	72,1%	67,1%	70,0%	70,9%
Coefficient de chargement*	%	66,5%	60,4%	63,4%	64,8%
Tonnage Fret et poste*	Tonne	1 830	1 893	8 196	10 288
Tonnes-kilomètres transportées*	Tonne Kilometre	108 833 878	94 698 169	523 217 160	567 113 275
Tonnes-kilomètres offertes*	Tonne Kilometre	163 687 889	156 718 552	825 439 855	875 725 714
Part du Marché*(3)	%	42,5%	41,8%	34,1%	38,9%
Ponctualité Flotte	%	47,0%	59,0%	51,0%	54,0%
Utilisation Flotte	Heures par jour par avion	7,05	6,16	7,45	7,28
Recette moyenne / passager (vols réguliers)*(3)	Dinars	225	217	228	231
Recette moyenne / heures de vol (charters)*(3)	Dinars	11 312	10 105	12 510	12 110
<b>Revenus du transport par catégorie*(3) (4)</b>	<b>MD</b>	<b>215,141</b>	<b>177,247</b>	<b>1 030,801</b>	<b>1 113,758</b>
Activité régulière*(3)(4)	MD	196,458	167,670	868,818	927,957
Activité charter*(3)	MD	13,225	4,268	128,370	148,506
Activité supplémentaire*(3)	MD	0,658	0,476	12,870	16,779
activité fret+poste*(3)	MD	4,800	4,833	20,742	20,516
Dépense assistance commerciale*(3)	MD	15,880	15,755	79,456	75,392
Dépenses Assistance Catering*(3)	MD	4,521	4,154	21,740	20,630
Redevances Aéroportuaires*(3)	MD	60,152	58,755	310,048	286,103
Loyer Avions	MD	0,806	—	6,546	6,574
Assurances Avions(3)	MD	2,181	2,405	9,667	11,424
Charges d'entretien et réparation*(3)	MD	5,500	12,958	29,099	47,231
Dépenses Carburants*(3)	MD	64,013	63,077	322,677	350,159
Charges de personnel (2)	MD	37,804	34,552	164,088	151,451
Effectif	Employé	3 750	3 743	3 711	3 742
Nombre d'avions par catégorie	Avion	<b>29</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
Propriété de Tunisair	Avion	18	25	23	24
Leasing	Avion	11	11	11	11
Amortissements	MD	26,563	27,020	108,620	102,559
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	101,842	98,536	107,010	89,515
Endettement (5)	MD	589,805	563,000	616,000	578,174
Charges Financières	MD	2,226	2,058	11,755	13,024
Redevances de leasing (principal)	MD	2,496	3,473	14,795	27,524
Produits financiers (3)	MD	0,615	0,544	2,833	2,257

(1) Les indicateurs d'activité des rubriques ci-après sont d'ordre financier et non comptable, c'est-à-dire déterminés en terme de flux financiers (encaissements décaissements)

- Liquidités et équivalents de liquidité

- Redevances de leasing

- Charges financières

(2) Masse salariale

(3) Les chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

(4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

(5) Cet indicateur d'activité concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et à court terme

\* Estimation

### **Fait marquants:**

Une diminution des prix du carburant en moyenne de 1,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

Une augmentation du trafic global de 10% (régulier et supplémentaire de 7 %) du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 par rapport à la même période de 2013.

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**SERVICOM**

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars  
De valeur nominale de 1 dinar  
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**But de l'émission**

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus<sup>1</sup>.

### Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

#### **Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014 à 17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

#### **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013

#### **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

##### **Régime fiscal applicable**

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.



- Suite -

## Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

## Cotation des titres

### Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

### Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

## Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

## Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus<sup>2</sup>.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

---

<sup>1, 3</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

#### Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

**Montant** : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt**: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.  
L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

**Paielement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

**Durée de vie moyenne :** C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années**

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

### **Notation de l'émission :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

### **Notation de la société:**

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

### **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Marché des titres**

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.**

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.  
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### « ATL 2014-2 »

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
  - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
  - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
  - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

#### Renseignements relatifs à l'opération

##### ▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

**Caractéristiques des titres émis**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 5 ans**

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
  - Catégorie A : 19/05/2015
  - Catégorie B : 19/05/2015
  - Catégorie C : 19/05/2017



- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

**Pour les obligations des Catégories A et B**

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

**Pour les obligations de Catégorie B**

La durée pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

**Pour les obligations de la Catégorie C**

La durée pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

**BBB+, BBB, BBB-** (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

**F3 (court terme)** : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

#### ▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

#### ▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

### **Renseignements généraux**

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 24 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,604%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 007,860
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,362%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,423%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,500%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,561%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,607%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,684%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,712%	1 017,900
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,745%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,806%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,868%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,020%	999,421
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,152%	1 001,886
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,340%	879,485
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,394%	996,215
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,579%	1 033,372
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,164
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,859
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	766,251
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,106
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,747
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,182
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,550
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,322

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,591	149,604		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,186	13,187		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,357	1,358		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,672	36,675		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,841	49,845		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,944	154,096		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,403	552,817		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,498	112,744		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,336	122,795		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,665	117,798		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,929	112,082		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,521	86,682		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	129,097	128,869		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,908	95,687		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,689	107,579		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,175	1 367,614		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 270,706	2 258,475		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,591	102,986		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,892	102,287		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,293	125,844		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 204,280	1 205,330		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	125,509	123,241		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,843	15,589		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 935,672	5 922,384		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 265,056	5 234,432		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 129,967	5 122,278		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,189	2,181		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,908	1,905		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,082	1,076		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,592	109,603
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,528	101,537
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,229	103,242
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,975	103,986
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,866	104,878
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,007	108,017
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,538	105,550
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,593	104,603
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,904	104,913
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,403	106,413
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,275	103,286
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,501	105,513
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,045	105,056
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,975	107,986
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	102,873	102,884
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,195	104,204
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,036	100,046
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,814	105,825
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,902	103,913
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,707	104,717
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,628	105,639
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,827	103,839
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,880	100,890
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,814	105,824
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,365	103,376

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,271	10,272
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,996	104,005
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,742	104,752
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,440	102,517
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,355	67,264
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	143,899	144,052
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 435,929	1 437,174
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,614	110,730
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,184	108,319
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	82,095	82,056
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,791	16,800
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,023	257,671
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,326	33,297
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 335,677	2 339,400
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,666	76,783
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,476	57,494
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,932	100,023
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	110,036	110,230
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	97,507	97,565
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,271	11,280
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,095	12,101
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,375	15,400
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,314	14,337
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,174	12,191
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,749	10,773
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,567	10,576
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,768	10,768
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	123,480	123,431
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	124,415	124,462
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,736	10,762
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	105,970	105,880
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,833	19,905
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	76,580	76,422
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	79,192	79,049
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,085	98,036
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,378	91,461
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,644	96,827
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,225	101,243
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,781	9,778
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,108	9,048
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,978	94,245
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	98,245	96,867
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,162	131,732
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,796	10,612
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,077	119,810
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,063	119,518
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,029	101,505
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,305	98,983
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	182,936	181,123
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,616	164,669
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	146,411	145,946
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 562,045	9 436,416
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,374	19,002
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,708	130,626
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 497,243	1 485,080
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,539	103,142
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,980	86,994
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	116,730	115,464
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 814,170	8 629,624
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,065	8,942
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,937	8,808

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.



## **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Tawasol Group Holding

**Siège social :** 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Objet social :** La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

**Date de constitution :** 29/10/2012

**Capital social :** Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

## **2- Période de souscription et validité de l'offre :**

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

### **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

### **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

### **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

### **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

#### **Catégorie A :**

**5 272 791** actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

## **Catégorie B :**

**9 086 689** actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.**

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

## Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
<b>Total</b>	<b>15 795 428</b>	<b>14 359 480</b>	<b>100%</b>	<b>13,30%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

**Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.**

**Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.**

**Transmission des demandes et centralisation :**

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

**Ouverture des plis et dépouillement**

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### ▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### **8- Règlement des espèces et livraison des titres**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

#### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

#### **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

*valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »*

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

### **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.**



COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mustapha Medhioub.

**Bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2013**  
**(Unité en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2013	31/12/2012 (Retraité en Proforma)	31/12/2012 (Publié)
<b>ACTIF</b>				
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	71 019	79 753	79 753
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	271 808	106 092*	104 710
AC 3- Créances sur la clientèle	3	3 151 486	2 929 855*	3 051 542
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	46 031	50 475	50 475
AC 6- Valeurs immobilisées	5	43 418	44 534	44 534
AC 7- Autres actifs	6	38 470	36 585*	37 616
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 622 232</b>	<b>3 247 294</b>	<b>3 368 630</b>
<b>PASSIF</b>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	-	67 158	67 158
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	154 353	28 667*	28 896
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 956 445	2 690 893*	2 690 451
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	332 662	338 431	338 431
PA 5- Autres passifs	11	117 437	98 964*	95 178
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 560 897</b>	<b>3 224 113</b>	<b>3 220 114</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP 1- Capital		196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	12	14 506	14 368	14 368
CP 5- Résultats reportés		(187 187)	(229 873*)	(88 450)
Résultat reporté hors modifications comptables		(61 852)	(88 450)	-
Effet des modifications comptables		(125 335)	(141 423)	-
CP 6- Résultat de l'exercice		38 016	42 686*	26 598
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>61 335</b>	<b>23 181</b>	<b>148 516</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 622 232</b>	<b>3 247 294</b>	<b>3 368 630</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2013 (Unité : en milliers de Dinars)**

<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<i>HB 1- Cautions, avals et autres garanties données</i>	14	543 745	468 892
<i>HB 2- Crédits documentaires</i>	15	78 573	55 929
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>622 318</b>	<b>524 821</b>
 <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<i>HB 4-Engagements de financement donné</i>	16	85 521	83 904
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>85 521</b>	<b>83 904</b>
 <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<i>HB 7- Garanties reçues</i>	17	846 858	856 978
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>846 858</b>	<b>856 978</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 (Retraité en Proforma)	Exercice 2012 (Publié)
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	214 131	180 125	180 125
PR 2- Commissions perçues	19	49 612	44 783	44 783
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	11 258	8 934	8 934
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	2 451	3 181	3 181
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>277 452</b>	<b>237 023</b>	<b>237 023</b>
<b><u>Charges d'exploitation bancaire</u></b>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	90 811	73 759	73 759
CH 2- Commissions encourues	23	2 686	2 500	2 500
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>93 497</b>	<b>76 259</b>	<b>76 259</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>183 955</b>	<b>160 764</b>	<b>160 764</b>
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(31 826)	(27 080)*	(43 168)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(1 207)	5 061	5 061
PR 7- Autres produits d'exploitation		108	52	52
CH 6- Frais de personnel	26	(67 573)	(68 574)	(68 574)
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(18 428)	(18 939)	(18 939)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 513)	(6 912)	(6 912)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>57 516</b>	<b>44 372</b>	<b>28 284</b>
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		284	225	225
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(20 002)	(3 020)	(3 020)
PR9/CH10 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires		218	1 109	1 109
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>38 016</b>	<b>42 686</b>	<b>26 598</b>
<b>Effet de la modification comptable</b>		<b>(125 335)</b>	<b>(141 423)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>(87 319)</b>	<b>(98 737)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat par Action (en DT)</b>	29	<b>1,940</b>	<b>2,178</b>	<b>1,357</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

**Etat de Flux de Trésorerie**  
**Période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013**  
**(Exprimé en milliers de dinars)**

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 (Retraité en Proforma)	Exercice 2012 (Publié)
<b><u>Flux d'exploitation</u></b>				
Produits d'exploitation encaissés		265 567	222 695	222 695
Charges d'exploitation décaissées		(89 917)	(73 167)	(73 167)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		0	1 450	1 450
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		(593)	781*	683
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(242 229)	(357 440)*	(355 298)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		262 972	268 589*	268 649
Titres de placement / Titres de transaction		0	5	5
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(87 570)	(78 765)*	(81 232)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 030)	9 892	9 892
Impôt sur les bénéfices		(1 927)	(443)	(443)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>105 273</b>	<b>(6 403)</b>	<b>(6 766)</b>
<b><u>Flux d'investissement</u></b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 518	3 210	3 210
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		3 170	11 094	11 094
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(6 061)	(11 422)	(11 422)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(373)</b>	<b>2 882</b>	<b>2 882</b>
<b><u>Flux de financement</u></b>				
Emission/Remboursement d'Emprunts		(4 569)	27 665	27 665
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(3 049)	(839)	(839)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(7 618)</b>	<b>26 826</b>	<b>26 826</b>
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		97 282	23 305*	22 942
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		91 755	68 450*	67 431
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice</b>	<b>30</b>	<b>189 037</b>	<b>91 755</b>	<b>90 373</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2013**

**1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999.

**2- Méthodes comptables appliquées**

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

**2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

**2.2.1 Provisions individuelles**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains	20 %
- B3 : actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018KTND.

**2.2.2 Provisions collectives.**

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et



les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 2 935 KTND a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 Décembre 2013, à 10 200 KTND.

### 2.2.3 " Provisions additionnelles: Changement de méthodes comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à (125 335) KTND. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 141 423 KTND ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 6 735 KTND et une reprise sur provisions de 22 823 KTND.

### 2.3- Traitement des impayés

#### - Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 306 416 KTND au 31/12/2013 contre 300 341 KTND au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	273 275	274 026*	150 022
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	2 910*	1 579
Provision à caractère général dite collective	10 200	7 265	7 265
Provision pour dépréciation de titres	2 534	1 449	1 449
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 304	4 965	4 965
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	755	375	375
Provision pour passifs et charges	9 360	9 351	9 351
<b>Total</b>	<b>306 416</b>	<b>300 341</b>	<b>175 006</b>

\*Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire 2013-21 pour un montant de 125 335 KTND.

### 2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## 2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## 2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité: bilan

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

### Retraitements du bilan

En KTND

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
<b>AC2 - Créances sur les établissements bancaires et Financiers</b>		<b>104 710</b>	<b>1 382</b>		<b>106 092</b>
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confères de AC7 (b) à AC2 (a)		1 382		
<b>AC3 - Créances sur la clientèle</b>		<b>3 051 542</b>	<b>2 317</b>	<b>(124 004)</b>	<b>2 929 855</b>
	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			(124 004)	
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		2 104		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
<b>AC7-Autres actifs</b>		<b>37 616</b>	<b>(1 031)</b>		<b>36 585</b>
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		(2 104)		
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)		(1 382)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
<b>PA2 - Dépôts et avoirs des Etablissements bancaires et financiers</b>		<b>28 896</b>	<b>(229)</b>		<b>28 667</b>
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		(229)		
<b>PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>		<b>2 690 451</b>	<b>442</b>		<b>2 690 893</b>

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		229		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
<b>PA5 - Autres passifs</b>		<b>95 178</b>	<b>2 455</b>	<b>1 331</b>	<b>98 964</b>
	Encours des provisions sur risque de conrepartie hors bilan retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			1 331	
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

### Retraitements de l'état de résultat

En KTND

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(43 168)	16 088	(27 080)
	Coût net du risque retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		16 088	

### 2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

En KTND

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		683	98	781
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		98	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(355 298)	(2 142)	(357 440)
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		(2 104)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		(38)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		268 649	(60)	268 589
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		(98)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		38	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(81 232)	2 467	(78 765)

	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		2 104	
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>22 942</b>	<b>363</b>	<b>23 305</b>
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	

**Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

**3.1 Notes sur les postes de l'actif.**

**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 71 019 KTND contre 79 753 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
BCT comptes ordinaires	36 665	18 057
Caisse espèce en dinars	20 258	35 984
Alimentation GAB	5 917	4 193
Remise des fonds à IBS	4 917	19 973
Caisse espèces en devises	2 007	1 158
Espèces en route	1 291	467
CCP comptes ordinaires	15	31
<b>Sous total</b>	<b>71 070</b>	<b>79 863</b>
Provision sur suspens caisse, CCP et BCT	(51)	(110)
<b>Total</b>	<b>71 019</b>	<b>79 753</b>

**Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 271808 KTND au 31 décembre 2013 contre 106 092 KTND au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Placements devises chez la BCT	99 498	68 695	68 695
Placements chez les correspondants	154 064	24 129	24 129
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	16 390	11 514	11 514
Autres concours	2 031	1 981*	599
<b>Sous total</b>	<b>271 983</b>	<b>106 319</b>	<b>104 937</b>
Provision sur suspens correspondants locaux et étrangers	(175)	(227)	(227)
<b>Total</b>	<b>271 808</b>	<b>106 092</b>	<b>104 710</b>

(\* ) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

## EN KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Placements chez la BCT& les correspondants	244 060	11 533	-	-	255 593
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	16 390		-	-	16 390
<b>Créances brutes sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>260 450</b>	<b>11 533</b>	-	-	<b>271 983</b>

**Note 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 3 151 486 KTND contre 2 929 855 KTND au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 221 631 KTND et se détaillent ainsi :

## En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	253 904	261 727*	261 515
Autres concours à la clientèle	3 244 796	3 031 944*	3 029 839
Crédits sur ressources spéciales	27 342	18 792	18 792
<b>Sous total</b>	<b>3 526 042</b>	<b>3 312 463</b>	<b>3 310 146</b>
Provision sur créances douteuses	(148 832)	(150 022)	(150 022)
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	(124 443)	(124 004)**	-
Provisions à caractère générale dite collective	(10 200)	(7 265)	(7 265)
Agios et intérêts réserves	(91 081)	(101 317)	(101 317)
<b>Total</b>	<b>3 151 486</b>	<b>2 929 855</b>	<b>3 051 542</b>

(\*)Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

(\*\*)Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigé par la circulaire BCT 2013-21

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Autres concours à la clientèle	518 377	458 128	1 660 786	607 505	3 244 796
Comptes ordinaires débiteurs	253 904				253 904
Crédits sur ressources spéciales	1 260	2 805	12 431	10 846	27 342
<b>Créances brutes sur la clientèle</b>	<b>773 541</b>	<b>460 933</b>	<b>1 673 217</b>	<b>618 351</b>	<b>3 526 042</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

## EN KTND

Désignation	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	5	0	0	253 899	253 904
Autres concours à la clientèle	35	0	0	3 244 761	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	27 342	27 342
<b>Sous total</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 526 002</b>	<b>3 526 042</b>
Provisions pour risque de contrepartie	0	0	0	(283 475)	(283 475)
Agios et intérêts réserves	0	0	0	(91 081)	(91 081)
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 151 446</b>	<b>3 151 486</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision sur créances douteuses	(148 832)	(150 022)	(150 022)
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	(124 443)	(124 004)*	-
<b>Total Provisions risque de contrepartie</b>	<b>(273 275)</b>	<b>(274 026)</b>	<b>(150 022)</b>
Provision à caractère général dite collective	(10 200)	(7 265)	(7 265)
<b>Total Provisions sur créances sur la clientèle</b>	<b>(283 475)</b>	<b>(281 291)</b>	<b>(157 287)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(45 907)	(55 326)	(55 326)
Intérêts réservés sur consolidation	(8 730)	(9 897)	(9 897)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(3 817)	(2 532)	(2 532)
Intérêts réservés sur crédits à moyen terme	(27 293)	(28 483)	(28 483)
Intérêts réservés sur crédits sur ressources spéciales	(2 446)	(2 358)	(2 358)
Commissions réservées sur cautions	(115)	(308)	(308)
Autres commissions réservées	(2 773)	(2 413)	(2 413)
<b>Total agios et intérêts réservés</b>	<b>(91 081)</b>	<b>(101 317)</b>	<b>(101 317)</b>
<b>Total</b>	<b>(374 556)</b>	<b>(382 608)</b>	<b>(258 604)</b>

(\*) Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21 d'un montant de 124 004 KTND.

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

En KTND

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Engagements bilan(*)	3 104 221	2 839 673	413 147	466 920	3 517 368	3 306 593
Engagements hors bilan	243 204	198 521	14 724	13 654	257 928	212 175
<b>Total</b>	<b>3 347 425</b>	<b>3 038 194</b>	<b>427 871</b>	<b>480 574</b>	<b>3 775 296</b>	<b>3 518 774</b>
<b>Autres Engagements</b>					<b>8 674**</b>	<b>5 870</b>
<b>Total</b>	<b>3 347 425</b>	<b>3 038 194</b>	<b>427 871</b>	<b>480 574</b>	<b>3 783 970</b>	<b>3 524 638</b>

\*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 9 602 KTND.

\*\* Dont +9 514 KTND d'intérêts courus non échus et -2 317 KTND d'intérêts perçus d'avance.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<b>Stock de départ au 31/12/2012</b>	<b>(274 026)</b>
Dotations aux provisions	(36 892)
Dotations aux provisions sur décotes des garanties	(12 592)
Reprises sur provisions	12 349
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	10 457
Utilisations (dont 1 696 / Décotes garanties)	31 351
Reprises sur créance rétrocedées	(3 922)
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>(273 275)</b>

#### Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 46 031 KTND contre 50 475 KTND au 31 décembre 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant :

En KTND



Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	47 643	50 941
Titres de participation	3 567	2 289
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
<b>Sous total</b>	<b>54 869</b>	<b>56 889</b>
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	(6 304)	(4 965)
Provision pour dépréciation de titres	(2 195)	(1 073)
Provision pour dépréciation de part dans les entreprises liées	(339)	(376)
<b>Total provisions</b>	<b>(8 838)</b>	<b>(6 414)</b>
<b>Total</b>	<b>46 031</b>	<b>50 475</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit

En KTND

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2012	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2012	Acquisitions/autres entrées 2013	Cessions/autres sorties 2013	Valeurs brutes au 31/12/2013	Créances rattachées	Dotations	Reprises	Provision	Total net au 31/12/2013
Titres d'investissement - BTA	30 000	519		30 519	17 000	20 000	27 000	234			0	27 234
Titres d'investissement - FG SICAR	15 162	2 491	4 965	12 688			15 162	2 709	2 460	1 121	6 304	11 567
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 769			2 769		231	2 538				0	2 538
Titres de participation	2 289		1 073	1 216	1 278		3 567		1 323	201	2 195	1 372
Part dans les entreprises liées	3 659		376	3 283			3 659			37	339	3 320
<b>Total</b>	<b>53 879</b>	<b>3 010</b>	<b>6 414</b>	<b>50 475</b>	<b>18 278</b>	<b>20 231</b>	<b>51 926</b>	<b>2 943</b>	<b>3 783</b>	<b>1 359</b>	<b>8 838</b>	<b>46 031</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor assimilables (BTA)	27 000	30 000
Fonds gérés Sicar	15 162	15 162
Emprunt obligataire	2 538	2 769
Créances rattachées sur fonds gérés Sicar	2 709	2 491
Créance rattachées sur titres d'investissement	234	519
<b>TOTAL</b>	<b>47 643</b>	<b>50 941</b>

La subdivision des titres de participations, selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres cotés	-	-
Provision sur titres cotés	-	-
<b>Sous total titres cotés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres non cotés	3 567	2 289
Provision sur titres non cotés	(2 195)	(1 073)
<b>Sous total titres non cotés</b>	<b>1 372</b>	<b>1 216</b>
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>1 216</b>

Les titres de participations se détaillent comme suit :

EN KTND

Titre	% de détention	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur brute 31/12/2012	Provision 31/12/2012
CTA ( Compagnie Touristique Arabe )	8,46%	1 278	1 278	0	0
Maison Du Banquier	5,92%	497	312	497	362
Sté El Mansoura Tabarka	1,52%	240	240	240	194
Monétique Tunisie	8,55%	231	0	231	0
Carthago	0,64%	208	0	208	0
SIBTEL	5,53%	194	0	194	0
S. HOT. Saphir	7,50%	150	0	150	150
Sototel.H.Président	3,15%	135	135	135	135
S.T.G	4,33%	130	0	130	0
S.O.T.U.L.U.B.	2,29%	126	0	126	0
Ind.Mécan.Magh.	0,33%	100	100	100	100
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	1,26%	75	1	75	2
Sté Inter Bank Services IBS	3,10%	73	0	73	0
Sté.Khadamet	0,00%	49	49	49	49
S. El Fouledh	0,28%	25	25	25	25
S.F.C.J.F.	15,00%	25	25	25	25
Sté de Gestion à l'exportation	10,00%	20	20	20	20
Sté.Istiklass	0,00%	6	6	6	6
S.Tun.Coord.Techn.	1,96%	5	5	5	5
S.W.I.F.T.	0,00%	0	0	0	0
S.T.A.M.	0,03%	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	0,00%	0	0	0	0
<b>Titres de participations</b>		<b>3 567</b>	<b>2 195</b>	<b>2 289</b>	<b>1 073</b>

Les parts dans les entreprises liées se détaillent comme suit :

EN KTND

Titre	% de détention	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur brute 31/12/2012	Provision 31/12/2012
Internationale Sicar	34,00%	1 715	0	1 715	0
L'Internationale de Recouvrement	99,97%	1 000	0	1 000	0
UIB Finance	99,84%	945	339	945	376
<b>Parts dans les entreprises liées</b>		<b>3 659</b>	<b>339</b>	<b>3 659</b>	<b>376</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

EN KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Internationale de Recouvrement de Créances	45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	1 991	887
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	766	159
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	5 040	(1 035)

**Note 5 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 43 418KTND au 31 décembre 2013 contre un solde de 44 534 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

En KTND

Libellé	V.Brute au 31/12/12	Acquis	Cessio n/ Reclass	V.Brute au 31/12/13	Amort. Au 31/12/12	Dotations 2013	Sortie suite Cessions 2013	Amort. 2013	VCN
Logiciels informatiques acquis	8 566	616	(92)	9 090	(5 618)	(957)	0	(6 575)	2 515
Matériel pour traitements informatiques Delta	9 919	0	0	9 919	(9 919)	0	0	(9 919)	0
Autres matériels pour traitements informatiques	14 404	1 074	(300)	15 178	(9 046)	(2 095)	(33)	(11 108)	4 070
Immeubles d'exploitation	10 270	11	0	10 281	(3 762)	(196)	0	(3 958)	6 323
Immeuble hors exploitation	2 659	0	0	2 659	(491)	(52)	0	(543)	2 116
Agencement, aménagement et installations	43 474	4 151	0	47 625	(20 454)	(3 495)	0	(23 949)	23 676
Terrains	735	0	0	735	0	0	0	0	735
Fonds de commerce	277	0	0	277	(163)	(13)	0	(176)	101
Matériel roulant	1 608	292	(177)	1 723	(1 300)	(111)	(177)	(1 234)	489
Matériel et mobilier de bureau	10 685	333	0	11 018	(7 704)	(619)	0	(8 323)	2 695
Equipements logements de fonction	110	1	0	111	(85)	(9)	0	(94)	17
Immobilisations (logiciel) en cours	306	12	(17)	301	0	0	0	0	301
Immobilisations en cours	1	307	0	308	0	0	0	0	301
Droit au bail	62	10	0	72	0	0	0	0	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	0	0	18	(18)	0	0	(18)	0
<b>Total</b>	<b>103 094</b>	<b>6 807</b>	<b>(586)</b>	<b>109 315</b>	<b>(58 560)</b>	<b>(7 547)</b>	<b>(210)</b>	<b>(65 897)</b>	<b>43 418</b>

**Note 6 : Autres Actifs**

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 38 470 KTND au 31 décembre 2013 contre 36 585 KTND au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Crédits aux personnels	14 308	13436*	15 540
Créances prises en charge par l'Etat	9 602	10 475	10 475
Comptes d'attentes et de régularisation	9 129	8879*	7 806
Actions en défense	4 994	3 036	3 036
Autres Actif	966	797	797
<b>Sous total</b>	<b>38 999</b>	<b>36 623</b>	<b>37 654</b>
Provision sur comptes de régularisation	(529)	(38)	(38)
<b>Sous total</b>	<b>(529)</b>	<b>(38)</b>	<b>(38)</b>
<b>Total</b>	<b>38 470</b>	<b>36 585</b>	<b>37 616</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts & taxes	3 109	4 201*	1 114
Produit à recevoir	1 208	743	743
Charges payées d'avance	811	944	944
Divers comptes d'attente	4 001	2 991*	5 005
<b>Total</b>	<b>9 129</b>	<b>8 879</b>	<b>7 806</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

### 3.2 Notes sur les postes du passif

#### Note 7 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde nul au 31 décembre 2013 contre 67 158 KTND au 31 décembre 2012.

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	66 000
Dettes rattachées	-	581
CCP	-	577
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>67 158</b>

#### Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 154 353 KTND contre 28 667 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	154 079	27 800	27 800
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274	867*	1 096
<b>Total</b>	<b>154 353</b>	<b>28 667</b>	<b>28 896</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 154 079 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts sur le marché monétaire	6 800	20 000
Correspondants étrangers Lori	5 783	7 783
Dettes Rattachée	1	17
Placement devise SG	141 284	0
Intérêts couru sur placement devise SG	211	0
<b>Total</b>	<b>154 079</b>	<b>27 800</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires par maturité se présente comme suit :

En KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	12 795		141 284		154 079
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274				274
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>13 069</b>		<b>141 284</b>		<b>154 353</b>

**Note 9 : Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 956 445 KTND au 31 décembre 2013 contre 2 690 893KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts à vue	846 521	822975*	822 536
Dépôts d'épargne	1 055 849	982 580	982 580
Dépôts à terme et bons de caisse	941 183	744 755	744 755
Certificats de dépôts	52 891	62 377	62 377
Autres dépôts et avoirs	60 001	78206*	78 203
<b>Total</b>	<b>2 956 445</b>	<b>2 690 893</b>	<b>2 690 451</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

En KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Comptes d'épargne	1 055 849				1 055 849
Dépôts à vue	846 521				846 521
Comptes à Terme, Bons de Caisse et Autres Produits Financiers	573 899	299 929	67 355		941 183
Autres dépôts et avoirs	60 001				60 001
Certificats de Dépôts	36 391	16 500			52 891
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>2 572 661</b>	<b>316 429</b>	<b>67 355</b>		<b>2 956 445</b>

La ventilation des dépôts clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue	1 455			845 066	846 521
Dépôts d'épargne				1 055 849	1 055 849
Dépôts à terme et bons de caisse	3 200			937 983	941 183
Certificats de dépôts				52 891	52 891
Autres dépôts et avoirs				60 001	60 001
<b>Total</b>	<b>4 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 951 790</b>	<b>2 956 445</b>

**Note 10 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente un solde de 332 662 KTND au 31 décembre 2013 contre 338 431 KTND au 31 décembre 2012 ; il se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ressources spéciales	23 733	26 664
Emprunts obligataires	199 647	198 711
Emprunt en devises	21 102	26 606
Emprunts subordonnées	80 000	80 000
Dettes rattachées	8 180	6 450
<b>Total</b>	<b>332 662</b>	<b>338 431</b>

La Banque a émis au cours du second semestre 2012 un emprunt obligataire de 40 000 KTND qui a été clôturé début 2013. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées en 2013 s'élèvent à 18 600 KTND.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 504 KTND.

**Note 11 : Autres passifs**

Les Autres Passifs présentent un solde de 117 437 KTND au 31 décembre 2013 contre 98 964 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts et taxes	25 709	8743*	5 657
Comptes d'attentes et de régularisation	21 343	21476*	20 323
Valeurs exigibles après encaissement	17 124	13075*	15 144
Sommes dues au personnel	16 409	15 761	15 761
Provision pour passifs	13 348	12 261*	10 930
Saisies arrêts clients	8 825	9 512	9 512
Provision sur chèques certifiés	5 177	6 496	6 496
Charges provisionnées pour congé à payer	4 010	5 238	5 238
Cotisation CNSS	2 972	3252*	2 967
Fournisseurs factures à payer	2 520	3 150	3 150
<b>Total</b>	<b>117 437</b>	<b>98 964</b>	<b>95 178</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 715	1 579	1 579
Provision engagement hors bilan / décote de garantie	1 273	1 331*	
Provision pour action en justice	145	145	145
Provision pour risques divers	4 912	4 912	4 912
Provision pour risques administratif	2 690	2 625	2 625
Provision sur action en défense	1 613	1 669	1 669
<b>Total</b>	<b>13 348</b>	<b>12 261</b>	<b>10 930</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Autres charges à payer	16 203	15 909	15 909
Divers comptes de suspens	1 672	2 250*	1 097
Prime d'assurance crédit à reverser	1 556	953	953
Produits perçus d'avance	1 321	1 802	1 802
Commission de garantie et de péréquation change	461	459	459
Assurance vie personnel	69	46	46
Fournisseurs bons de carburant	61	57	57
<b>Total</b>	<b>21 343</b>	<b>21 476</b>	<b>20 323</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

**3.3 Notes sur les capitaux propres****Note 12 : Réserves**

Les réserves s'élèvent à 14 506 KTND au 31 décembre 2013 contre 14 368 KTND au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 138 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Réserves légales	4 760	4 760
Réserves à régime spécial	289	289
Fond social	9 457	9 319
<b>Total</b>	<b>14 506</b>	<b>14 368</b>



**Note 13 : Capitaux Propres**

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 196 000 KTND composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 61 335 KTND au 31 Décembre 2013 contre 23 181 KTND au 31 décembre 2012, soit une variation 38 154 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit:

En KTND

<b>Libellé</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserves Ordinaires</b>	<b>Réserves à régime spécial</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Modification comptable</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31-12-2012</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 319</b>	<b>289</b>	<b>(88 450)</b>	<b>-</b>	<b>26 598</b>	<b>148 516</b>
<b>Effet modification comptable</b>						<b>(141 423)</b>	<b>16 088</b>	
<b>Solde au 31-12-2012 retraité</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 319</b>	<b>289</b>	<b>(88 450)</b>	<b>(141 423)</b>	<b>42 686</b>	<b>23 181</b>
<i>Affectation du résultat</i>					26 598	16 088	(42 686)	-
<i>Réserves fonds Social</i>			138					<b>138</b>
<i>Résultat au 31-12-2013</i>							38 016	<b>38 016</b>
<b>Solde au 31-12-2013</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 457</b>	<b>289</b>	<b>(61 852)</b>	<b>(125 335)</b>	<b>38 016</b>	<b>61 335</b>



### 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

#### Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 543 745 KTND au 31 décembre 2013 contre 468 892 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions émises en faveur de la clientèle	157 397	142 344
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	358 610	306 519
Avals donnés en dinars	4 024	3 910
Avals donnés en devises	23 714	16 119
<b>TOTAL</b>	<b>543 745</b>	<b>468 892</b>

#### Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 78573KTND au 31 décembre 2013 contre 55 929 KTND au 31 Décembre 2012. Le solde se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de Credoc import confirmé	43 428	28 370
Ouverture Credoc import non confirmé	8 875	5 280
Règlement Credoc import confirmé	16 721	12 811
Règlement Credoc import non confirmé	2 465	2 449
Acceptation de crédit acheteur import	0	44
<b>Sous total Credoc import</b>	<b>71 489</b>	<b>48 954</b>
Confirmation de Credoc export	5 979	6 160
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 105	815
<b>Sous total Credoc export</b>	<b>7 084</b>	<b>6 975</b>
<b>Total</b>	<b>78 573</b>	<b>55 929</b>

#### Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 85 521 KTND au 31 décembre 2013 contre 83 904KTND au 31 décembre 2012

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Engagement de financement en faveur de la clientèle	85 521	83 904
<b>Total</b>	<b>85 521</b>	<b>83 904</b>

#### Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 846 858 KTND au 31 décembre 2013 contre 856 978 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	531 108	518 427
Garanties reçues de la clientèle	218 256	227 643
Garanties reçues de l'Etat	97 494	110 908
<b>Total</b>	<b>846 858</b>	<b>856 978</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 531 108 KTND au 31 décembre 2013 contre 518 427 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	358 609	306 519
Garanties reçues des correspondants locaux	6 644	4 428
Garanties reçues des correspondants étrangers	48 109	46 473
Confirmation banque Credoc export	7 083	6 976
Garanties données par la Société Générale	108 753	152 718
Garanties reçues des compagnies d'assurance	1 910	1 313
<b>Total</b>	<b>531 108</b>	<b>518 427</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 218 256 KTND au 31 décembre 2013 contre 227 643 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Nantissements d'actions et valeurs mobilières	17 302	8 700
Garanties hypothécaires	200 954	218 943
<b>Total</b>	<b>218 256</b>	<b>227 643</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 97 494 KTND au 31 décembre 2013 contre 110 908 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
SOTUGAR	17 030	17 639
FNG ET FOPRODI	16 725	7 674
Autres garanties de l'Etat	63 739	85 595
<b>Total</b>	<b>97 494</b>	<b>110 908</b>

#### – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit

En KTND

Désignation	31/12/2013
Achat au comptant	24 951
Vente au comptant	24 947

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013
Achat à terme	159 918
Vente à terme	157 543

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 214 131 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations avec les établissements bancaires & financiers	2 468	1 650
Opérations avec la clientèle	205 466	172 615
Autres intérêts et revenus assimilés	6 197	5 860

<b>Total</b>	<b>214 131</b>	<b>180 125</b>
--------------	----------------	----------------

**Note 19 : Commissions perçues**

Les commissions totalisent 49 612KTND au 31décembre 2013 se détaillant ainsi :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Commissions sur crédits	14 594	11 229
Commissions sur monétique banque à distance	13 734	12 137
Autres produits sur services financiers	5 193	5 396
Commissions sur comptes	4 346	4 775
Commissions sur moyens de paiement	6 245	6 036
Autres commissions	4 158	3 997
Commissions sur opérations de caisse	1 342	1 213
<b>Total</b>	<b>49 612</b>	<b>44 783</b>

**Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 11 258 KTND au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Gain net sur opérations de change	11 258	8 929
Gain net sur titres de transaction	-	5
<b>Total</b>	<b>11 258</b>	<b>8 934</b>

**Note 21 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 2 451 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 759	1 898
Intérêts sur titres d'investissement (EO)	148	135
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	342	832
Intérêts sur titres d'investissement Sicar	202	442
Charges sur opérations sur titres modification comptable	-	(126)
<b>Total</b>	<b>2 451</b>	<b>3 181</b>

**Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 90 811KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 851	5 670
Opérations avec la clientèle	69 031	53 120
Emprunts et ressources spéciales	15 884	14 205
Autres intérêts et charges	1 045	764
<b>Total</b>	<b>90 811</b>	<b>73 759</b>

**Note 23 : Commissions encourues**

Les commissions encourues totalisent 2 686 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissions monétiques	1 681	1 398
Redevances et prestations	358	256
Rémunération du fonds géré Sicar	171	212
Frais de confection carnet de chèque	106	93
Autres commissions	84	138
Frais Télégrammes Téléx	226	219
Règlement Telecom SMS Banking	60	183
<b>Total</b>	<b>2 686</b>	<b>2 500</b>

**Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions s'élèvent à 31 826 KTND au 31 décembre 2013 :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Coût net du risque clientèle	31 175	23 445**	39 533
Coût net du risque divers	651	3 635	3 635
<b>Total</b>	<b>31 826</b>	<b>27 080</b>	<b>43 168</b>

(\*\*) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21.

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	38 087	41 816	41 816
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	12 592	6 736**	-
Dotations aux provisions collectives	2 935	565	565
Pertes couvertes de contrepartie	7 436	1 949	1 949
Cessions de créances à l'IRC	23 914	22 611	22 611
Pertes non couvertes de contrepartie	485	1 027	1 027
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible	(12 408)	(4 453*)	(3 872)
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible provenant de la Décote	(10 515)	(22 823**)	-
Reprises sur provisions de contrepartie utilisées	(29 655)	(23 983*)	(24 563)
Reprises sur provisions de contrepartie utilisées/Décote	(1 696)	-	-
<b>Coût Net du Risque de Contrepartie</b>	<b>31 175</b>	<b>23 445</b>	<b>39 533</b>

(\*\*) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21.

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux provisions pour risques et charges	708	5 702
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	85	273
Pertes sur éléments hors exploitation	799	3 815
Reprises sur provisions pour risques et charges	(400)	(1 838)
Gains sur éléments hors exploitation	(473)	(3 014)
Reprises de provision sur comptes d'actifs	(68)	(1 303)
<b>TOTAL</b>	<b>651</b>	<b>3 635</b>

**Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2013 un solde de (-) 1 207 KTND et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Plus value cession titres d'investissement	1 217	4 809
Dotation aux provisions sur titres de participation	(1 324)	(96)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(1 798)	(498)
Pertes sur titres d'investissement	(1)	(351)
Reprise de provisions sur titres participation	239	-
Reprise provisions sur fonds géré Sicar	460	1 197
<b>Total</b>	<b>(1 207)</b>	<b>5 061</b>

**Note 26: Frais de personnel**

Les frais de personnel totalisent 67 573KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération du personnel	50 073	50 848
Charges sociales	13 213	12 736
Autres charges de personnel	4 287	5 091
Reprise provisions / indemnité fin de carrière	-	(101)
<b>Total</b>	<b>67 573</b>	<b>68 574</b>

**Note 27 : Charges générales d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 18 428KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Travaux fournitures et services extérieurs	7 940	7 182
Frais divers de gestion	10 488	11 757
<b>Total</b>	<b>18 428</b>	<b>18 939</b>

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7 940 KTND et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Loyers commerciaux	2 615	2 386
Maintenance logiciel informatique	1 424	1 123
Autres services extérieurs	673	734
Assurance globale banque	484	486
Maintenance matériel informatique	435	282
Entretien et nettoyage immeubles	434	435
Honoraires commissaires aux comptes	361	397
Assurance immeubles et voitures	310	245
Loyer personnel logements de fonction	263	254
Rémunération d'intermédiaires	247	146
Gardiennage et surveillance	239	234
Frais judiciaires	185	185
honoraires service assistance Société Générale	115	123

Sous-traitance archives	95	95
Sous- traitance informatique	25	28
Maintenance et consommable photocopieurs	22	16
Entretien et réparation divers	13	13
<b>Total</b>	<b>7 940</b>	<b>7 182</b>

**Note 28 : Impôt sur les sociétés:**

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2013 totalise 20 002KTND et s'établit comme suit :

<b>Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt</b>	<b>115 612</b>
+ Déductions nets Réintégrations	(4 850)
<b>Résultat fiscal avant provision</b>	<b>110 762</b>
- Déduction provision 2012	53 614
<b>Résultat fiscal</b>	<b>57148</b>
<b>Résultat Imposable</b>	<b>57 148</b>
Taux d'impôt	35,00%
Impôt théorique	20 002
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>20 002</b>

**Note 29 : Résultat par Action**

Le résultat par action au 31 décembre 2013, est de 1,940 DT

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
RESULTAT NET (EN KDT)	38 016	42 686	26 598
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	19 600 000	19 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>1,940</b>	<b>2,178</b>	<b>1,357</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

**3.5- Notes sur l'état de trésorerie**

**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2013, un solde de 189 037 KTND contre 91 755KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	71 069	79 863	79 286
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	271 835	106 252*	104 870
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	0	(66 577)	(66 000)
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(153 867)	(27 783)	(27 783)
<b>Total</b>	<b>189 037</b>	<b>91 755</b>	<b>90 373</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

### **3.6- Autres notes aux états financiers.**

#### **Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

#### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » ce, pour un montant total de 3000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie » s'élèvent à 0,5 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » ce, pour un montant total de 6000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie Distribution » s'élèvent à 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 80 000KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « ELLOUMI », s'élèvent à 466 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « Tunisie Télécom », s'élèvent à 108 KTND y compris la TVA non déductible.

- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 000 KTND, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

La Société Générale a procédé, en vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, au paiement, au mois de juin 2013, en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires, s'élevant à 40 018 KTND

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65bps

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention entre l'UIB et la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.  
Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 KTND HTVA.
- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisaïr. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :
  - Nominal : 30.000.000 USD
  - Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016
  - Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle
  - Taux : Libor 6 Mois+ 62bpsL'encours dudit emprunt au 31/12/2013 s'élève à 21.102 KTND. La charge d'intérêt en 2013 au titre dudit emprunt s'élève à 289 KTND.
- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.  
Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'est élevé à 92 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.  
Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1602 KTND.
- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.  
Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1602 KTND.
- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.  
Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, se sont élevés à 115 KTND HTVA.  
La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.  
Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.
- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.  
La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, conseil et support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.  
Le coût du projet est de 713 KTND HTVA (licence et frais de mise en place) et le coût de la maintenance annuelle est de 91 KTND HTVA à partir du 01 janvier 2013.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 3200 Euros H.T.  
La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 KTND.



- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2013. L'encours de ces opérations au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
PLACEMENT DEVISES*	EUR	67 311	152 160
	USD	1 160	1 904
<b>TOTAL</b>			<b>154 064</b>
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	46 831	46 831
	EUR	37	84
<b>TOTAL</b>			<b>46 915</b>
CREDOC IMPORT	JPY	59 032	923
	USD	9 020	14 805
	EUR	6 621	14 968
<b>TOTAL</b>			<b>30 696</b>
CREDOC EXPORT	TND	445	445
	USD	912	1 497
	EUR	1 824	4 124
<b>TOTAL</b>			<b>6 065</b>
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	241
	USD	3	4
	EUR	2 043	4 618
<b>TOTAL</b>			<b>4 864</b>
GARANTIES REÇUES	TND	64 205	64 205
	GBP	1 051	2 852
	USD	8 837	14 504
	EUR	102 462	231 622
<b>TOTAL</b>			<b>313 182</b>

\* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

#### Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », 4 931 créances totalisant 36 835 KTND et répartis en 3 lots pour un montant global de 5 KTND :
  - Un 1<sup>er</sup> lot de 1 597 créances totalisant 25 472 KTND pour un montant de 2 KTND.
  - Un 2<sup>ème</sup> lot de 2 471 créances totalisant 9 977 KTND pour un montant de 2 KTND.
  - Un 3<sup>ème</sup> lot de 863 créances totalisant 1 386 KTND pour un montant de 1 KTND.
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012 et prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'établissement et le contrôle des déclarations fiscales.  
La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction, les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élève à 20 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013 avec la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », un contrat de rétrocession partielle portant sur certaines créances totalisant 3 923 KTND.

#### Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contrepartie de ses services.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la

banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.  
A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 KTNDHTVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'«UIB Finance» pour une durée de 3 ans renouvelables, un étage au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2013, s'élèvent 5 KTNDHTVA.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élevé 5 KTND HTVA.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTNDHTVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 5 KTNDHTVA.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

#### **Opérations avec la société « International – Sicar »**

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar», en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 KTNDHTVA.
- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2013, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2013 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élève à 171 KTNDHTVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 53 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « l'International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 KTND HTVA. Ce contrat a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

#### **Encours des opérations bancaires avec les administrateurs**

- L'encours total au 31/12/2013 des engagements du groupe M'zabi s'élève à 16 349 KTND.
- L'encours total au 31/12/2013 des dépôts du groupe M'zabis'élève à 47 494 KTND.

#### **Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 22 mai 2012 se détaille comme suit :

	<b>Directeur Général</b>		<b>Administrateurs</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
<b>Avantages à court terme :</b>				
- Salaire	429 810	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	166 234	-	
- Charges sociales et fiscales	162 874	72 285		
- Congés payés	19 087	72 947		
- Autres avantages	11 808	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>789 813</b>	<b>311 466</b>	-	

### **Note 31 – Passifs éventuels - Provisions.**

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.

### **Note 32 – Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 61 335 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 38 016 KTND.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 4. Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 125 335 KTND. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

- b. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 61 335 KTND, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KTND.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 KTND afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

- c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.
- La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.  
En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

## II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Noureddine Hajji

FINOR  
Mustapha Medhioub

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2013.

**Conventions conclues avec la Société Générale**

- 1- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » et ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- 2- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » et ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 0,5 KTND y compris la TVA non déductible.

- 3- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 2 Octobre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 KEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65 points de base

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 KEUR en date du 31 octobre 2013, avec une échéance le 31 janvier 2015.

- 4- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance de l'application de pilotage de la surveillance permanente (Narval) avec la Société Générale, moyennant une redevance annuelle de 3 200 EUR Hors Taxes.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 KTND.

**Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

- 1- L'UIB a cédé, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances totalisant 36 835 KTND qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 5 KTND.

- 2- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un acte de résiliation partielle de certaines créances qui ont été cédées en 2006, 2007, 2010, 2011 et 2012 à « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC » et totalisant un montant de 3 923 KTND.

**Convention conclue avec la société « International Sicar »**

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 KTND HTVA.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

### **Conventions conclues avec la Société Générale**

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

En vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, l'UIB a procédé au mois de juin 2013, à la mise en jeu totale de ladite garantie dont le solde s'élève à 40 018 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 KTND y compris la TVA non déductible.

- 2- Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 80 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 466 KTND y compris la TVA non déductible.

- 3- Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 108 KTND y compris la TVA non déductible.

- 4- Le Conseil d'Administration du 11 Février 2010, a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 KTND y compris la TVA non déductible.

- 5- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 92 KTND HTVA.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 KTND.

- 8- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 KTND.

- 9- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels conclu avec la Société Générale, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 EUR hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 EUR par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élèvent à 115 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 EUR hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.

**10-** L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, de conseil et de support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet destiné aux entreprises, avec la Société Générale. Le coût de mise en place de ce projet s'est élevé à 713 KTND.

En vertu de ce contrat de maintenance la Société Générale procède à la facturation des coûts de maintenance à partir de l'année qui suit celle du déploiement du projet IBE, soit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Le coût de la maintenance annuelle s'élève en 2013, à 91 KTND HTVA.

#### **Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « Société Générale Securities Services (SGSS) »**

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 KTND HTVA.

#### **Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance comptable avec la société « IRC », en vertu duquel la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, d'établissement et de contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. En vertu de cette convention, la banque perçoit des honoraires annuels de 20 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 20 KTND HTVA.

#### **Conventions conclues avec la société « UIB Finance »**

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, « l'UIB Finance » perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 KTND HTVA.

3- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de maintenance du parc informatique et accessoires avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA, en contre partie de ces services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

4- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de gestion du service back office titres avec la société « UIB Finance » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

5- L'UIB a conclu le 23 Juillet 2012 un contrat de mise à disposition des bureaux de la banque situés au rez-de-chaussée de l'immeuble les Reflets du Lac, avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 5 KTND HTVA, en contre partie de la mise à disposition de ses bureaux. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

#### **Conventions conclues avec la société « International Sicar »**

1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2013, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les débloquages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2013 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 171 KTND HTVA.

- 2- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier la Sicar des conditions spécifiques du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 53 KTND HTVA.

- 3- L'UIB a conclu le 02 Mai 2012 un contrat de sous location d'un local sis à Bab el jedid avec la société «L'International Sicar », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 11 KTND HTVA.

Le loyer facturé par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à 11 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

### **III.Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2012. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<b>Directeur Général</b>		<b>Administrateurs</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme :				
- Salaires bruts	429 810	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	166 234	-	-
- Charges sociales et fiscales	162 874	72 285		
- Congés payés	19 087	72 947		
- Autres avantages	11 808	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>789 813</b>	<b>311 466</b>	-	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 avril 2014

#### **Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine Hajji**

**FINOR**  
**Mustapha Medhioub**



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

#### **BILAN**

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2013	2012
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 413 366,146	1 480 761,776
MOINS : AMORTISSEMENT	A2	(98 812,366)	(818 173,791)
		<b>1 314 553,780</b>	<b>662 587,985</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A3	71 956 770,912	69 383 855,986
MOINS : AMORTISSEMENT	A4	(56 494 022,175)	(53 561 688,746)
		<b>15 462 748,737</b>	<b>15 822 167,240</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A5	30 085 512,392	25 819 771,882
MOINS : PROVISION	A5'	(9 605 868,343)	(9 535 868,343)
		<b>20 479 644,049</b>	<b>16 283 903,539</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>37 256 946,566</b>	<b>32 768 658,764</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>37 256 946,566</b>	<b>32 768 658,764</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
STOCKS	A6	13 996 697,337	19 181 300,866
MOINS : PROVISION	A7	(1 649 306,896)	(1 516 747,227)
		<b>12 347 390,441</b>	<b>17 664 553,639</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A8	56 506 269,732	52 357 462,077
MOINS : PROVISION	A9	(609 722,876)	(1 343 547,577)
		<b>55 896 546,856</b>	<b>51 013 914,500</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS	A10	4 280 294,674	2 565 323,207
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A11	250 659,971	244 793,629
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A12	17 205 524,651	15 619 271,872
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>89 980 416,593</b>	<b>87 107 856,847</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>127 237 363,159</b>	<b>119 876 515,611</b>

## Société Chimique AL-KIMIA S.A

### BILAN (Exprimé en Dinars)

	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2013	2012
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CAPITAL SOCIAL	C1	19 472 530,000	19 472 530,000
RESERVES	C2	29 057 253,000	22 507 253,000
AUTRES CAPITAUX PROPRES	C3	175 931,000	0,000
RESULTATS REPORTES	C4	11 636,105	5 534 314,352
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</b>		<b>48 717 350,105</b>	<b>47 514 097,352</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>18 352 830,259</b>	<b>10 179 410,853</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>67 070 180,364</b>	<b>57 693 508,205</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
EMPRUNT	P1	3 928 571,426	
PROVISIONS	P2	1 964 226,288	1 122 809,298
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>5 892 797,714</b>	<b>1 122 809,298</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P3	38 124 660,541	31 329 752,134
AUTRES PASSIFS COURANTS	P4	12 591 795,323	8 201 460,846
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P5	3 557 929,217	21 528 985,128
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>54 240 385,081</b>	<b>61 060 198,108</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>60 167 182,795</b>	<b>62 183 007,406</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>127 237 363,159</b>	<b>119 876 515,611</b>

Société Chimique AL-KIMIA S.A

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

	NOTES	Au 31 DECEMBRE	
		2013	2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
REVENUS	R1	209 144 480,024	179 831 172,597
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	0,000	0,000
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>209 144 480,024</b>	<b>179 831 172,597</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS	R3	3 079 777,251	(6 173 839,697)
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	R4	151 215 625,861	142 520 793,486
CHARGES DE PERSONNEL	R5	21 803 935,443	18 147 424,003
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R6	4 554 059,163	4 426 499,774
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	R7	18 652 281,448	15 088 037,535
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(199 305 679,166)</b>	<b>(174 008 915,101)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 838 800,858</b>	<b>5 822 257,496</b>
CHARGES FINANCIERES NETTES	R8	3 702 457,005	1 395 763,138
PRODUITS FINANCIERS ET PROD.DES PLACEMENTS	R9	3 777 346,656	1 584 403,326
AUTRES GAINS ORDINAIRES	R10	1 501 343,539	1 758 359,894
AUTRES PERTES ORDINAIRES	R11	(136 887,106)	(139 703,530)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>18 683 060,952</b>	<b>10 421 080,324</b>
IMPOT SUR LES BENEFICES	R12	(330 230,693)	(241 669,471)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>18 352 830,259</b>	<b>10 179 410,853</b>
<b>MODIFICATIONS COMPTABLES</b>			
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>18 352 830,259</b>	<b>10 179 410,853</b>

Société Chimique AL-KIMIA S.A

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	AU 31 DECEMBRE	
	2013	2012
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>		
ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	202 592 326,961	157 406 035,031
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL	(166 406 028,296)	(162 467 272,498)
INTERETS PAYES	(402 646,803)	(214 274,773)
IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT	(4 075 112,702)	(3 179 568,935)
AUTRES FLUX D'EXPLOITATION	(2 416 428,424)	(773 257,597)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>29 292 110,736</b>	<b>(9 228 338,772)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		
D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES	(3 478 768,603)	(3 814 070,231)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES	2 400,000	65 804,000
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(4 250 084,400)	(8 549 970,000)
ENCAISSEMENT DE SUBVENTIONS	175 931,000	
<b>FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(7 550 522,003)</b>	<b>(12 298 236,231)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	(6 151 897,000)	(2 892 118,000)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	4 642 857,142	
VARIATION DES MOBILISATIONS DE CREANCES	(18 685 341,627)	13 699 040,014
<b>FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(20 194 381,485)</b>	<b>10 806 922,014</b>
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	39 045,531	29 039,191
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 586 252,779</b>	<b>(10 690 613,798)</b>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	15 619 271,872	26 309 885,670
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	17 205 524,651	15 619 271,872

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31/12/2013**

**I – PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP; Na<sub>5</sub> P<sub>3</sub> O<sub>10</sub>) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique (H<sub>3</sub> PO<sub>4</sub>) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na<sub>2</sub>CO<sub>3</sub>).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la Partie Humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

**Données Générales :**

<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Capital social :</b>	19 472 530 Dinars
<b>Nombre d'actions :</b>	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
<b>Siège social :</b>	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
<b>Usine :</b>	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
<b>Registre de commerce :</b>	Tunis – B – 125941996
<b>Matricule fiscal :</b>	001716L/A/M/000
<b>Code en douane :</b>	121 508 M
<b>N° d'employeur (CNSS) :</b>	50047/92
<b>Président Directeur Général :</b>	Ali MHIRI
<b>Commissaires aux comptes :</b>	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

## **II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013 :**

- La Société enregistre pour la deuxième année consécutive une amélioration de son activité en passant de 82 675 tonnes en 2011 à 116 695 tonnes en 2012 pour atteindre 130 250 tonnes de STPP produites en 2013, ce qui est en soi une performance compte tenu de la Situation sociale qui a prévalu en 2013 dans le pays et à Gabès plus particulièrement.
- Les ventes de l'année ont enregistré une augmentation de 19,14% en passant de 112 034,650 tonnes en 2012 à 133.479,775 tonnes en 2013
- Le chiffre d'affaires a enregistré une importante croissance compte tenu de l'augmentation des ventes et de l'augmentation du cours du Dollar US.
- Les investissements ont atteint 7.730.592,828 dinars. Ils concernent notamment le renouvellement de l'outil de production, la libération du quart du capital de la filiale « Les Salines de Tataouine, la construction du siège et l'achat de matériel et logiciel informatique.
- Les travaux de construction de l'Unité de production de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate par la filiale « Les Salines de Tataouine » ont enregistré un retard important et le planning actualisé prévoit la fin du montage des équipements et le démarrage de l'unité de production au mois de Novembre 2014.

## **III – REFERENTIEL COMPTABLE :**

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

## **IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

### **1 – Immobilisations Incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "savoir-faire" et de "logiciels". Ces derniers sont amortis sur trois ans alors que le « savoir faire » est totalement amorti.

### **2 – Immobilisations corporelles :**

a – méthode de comptabilisation : coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le fret, l'assurance...

b – méthode d'amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

• Constructions .....	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage ....	:	10% l'an
• Matériel de transport .....	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers .....	:	10% l'an
• Equipements de bureaux .....	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,34% l'an

### **3 – Participations :**

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

#### 4 – Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2013.

#### 5 – Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2013.

#### 6- Les stocks :

- Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.  
Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

- Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de boue sont évalués à leur valeur de réalisation nette.

#### 7 – Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois de facturation ou du mois précédent.

**V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :**

**A - Les actifs :**

**A<sub>1</sub> - A<sub>2</sub> - Immobilisations incorporelles :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Fonds de commerce et Savoir-faire	750 000,000	750 000,000
Logiciels au	223 021,527	98 603,593
Mise en rebut	(750 000,000)	(29 780,192)
Logiciel en cours	507 740,249	154 198,126
Acquisitions logiciels	682 604,370	507 740,249
Amortissements	(98 812,366)	(818 173,791)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 314 553,780</b>	<b>662 587,985</b>

**A<sub>3</sub> - A<sub>4</sub> - Immobilisations Corporelles :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations brutes année précédente	69 383 855,986	69 382 859,324
Mise en rebut	(179 348,746)	(3 153 809,244)
Cession	(59 641,160)	(135 469,273)
Acquisitions	2 811 217,515	3 315 099,479
Reclassements	687,317	(24 824,300)
Amortissements	(56 494 022,175)	(53 561 688,746)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>15 462 748,737</b>	<b>15 822 167,240</b>

**A<sub>5</sub> - Immobilisations financières :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Participations à la F.I.G	20 000,000	20 000,000
Participation à la B.T.S	50 000,000	50 000,000
Participation KIMIAL spa	9 535 868,343	9 535 868,343
Participation ALKIMIA Packaging SA	1 999 947,500	1 999 947,500
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940,000	16 999 940,000
Participation S.E.P.J.	20 000,000	20 000,000
Participation S.T.M.C.I	50 000,000	50 000,000
Action Les Salines capital non appelé	0,000	(4 249 985,000)
Prêts au personnel à plus d'un an	431 711,000	511 947,000
Cautionnements versés	978 045,549	882 054,039
Provisions	(9 605 868,343)	(9 535 868,343)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>20 479 644,049</b>	<b>16 283 903,539</b>

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SpA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quart du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation algérienne.



Par ailleurs, la Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Le capital a été libéré en deux tranches, la première portant sur le quart a été libérée en Octobre 2009 et la deuxième a été libérée en Février 2011.

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme au capital de 17 000 000 dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dt chacune. La Société Chimique ALKIMIA ayant souscrit à 1 699 994 actions a procédé à la libération, en 2013, du quatrième et dernier quart du capital soit 4 249 985,000DT.

#### A<sub>6</sub> - A<sub>7</sub> - Stocks :

Les stocks au 31/12/2013 sont constitués de :

Désignation	31.12.2013		31.12.2012	
	Tonnage	Montants	Tonnage	Montants
acide phosphorique	66,485	67 748,747	2 473,000	2 894 082,656
lessive de soude (NaOH)	2 196,082	1 372 551,250	1 731,000	517 961,937
carbonate de sodium (Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> )	127,000	46 615,350	0,000	0,000
STPP	1 801,800	2 266 780,154	5 629,635	7 259 662,036
Produits semi finis	2 563,060	1 657 949,332	0,000	0,000
matières consommables		2 089 731,385		1 544 328,353
fournitures consommables		4.690 566,695		4 653 209,297
Emballages	9 103,764	1 044 271,498		1 806 728,960
Produits résiduels (Boues)		760 482,926	7 417,000	505 327,627
Provisions		(1 649 306,896)		(1 516 747,227)
<b>Total net</b>		<b>12 347 390,441</b>		<b>17 664 553,639</b>

NB : La Société a mis en place un nouveau système d'information qui permet de donner le détail et la valorisation des stocks des produits intermédiaires de production. Jusqu'au 31 décembre 2012, ces produits étaient inclus dans les stocks de matières premières et comme ils n'étaient pas identifiés à part à la clôture de l'exercice 2012, il n'est pas possible de retraiter les soldes d'ouverture.

#### A<sub>8</sub> - A<sub>9</sub> - Clients et comptes rattachés :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Clients locaux	887 713,775	614 262,400
Clients étrangers	54 209 152,647	49 762 695,115
Clients douteux	609 722,877	1 343 547,578
Effets à recevoir	799 680,433	636 956,984
Provision	(609 722,876)	(1 343 547,577)
<b>Solde</b>	<b>55 896 546,856</b>	<b>51 013 914,500</b>

Les provisions pour clients douteux s'élevant à 609 722,876 DT concernent :

- d'anciennes ventes effectuées sur le marché local pour 98 442,000 DT et non payées à ce jour.
- deux factures impayées sur KIMIAL SpA relatives au transfert du Savoir-faire.
- Reliquat impayé sur facture export suite avarie commune déclarée par le bateau transportant la marchandise.

**A<sub>10</sub> – Autres actifs courants :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Diverses avances fournisseurs	116 698,936	103 903,017
Avances au personnel	173 355,803	179 624,287
Etat impôt et taxes à liquider	0,000	58 997,635
Produits à recevoir *	3 887 104,508	1 936 336,288
Compte courant ALKIMIA-Packaging	63 331,396	91 597,377
Compte courant Les Salines de Tataouine	33 490,087	13 720,984
SNCFT	0,000	152 344,273
Divers	6 313,944	28 799,346
<b>Solde</b>	<b>4 280 294,674</b>	<b>2 565 323,207</b>

(\*) Les produits à recevoir représentent le montant du redressement du prix d'achat d'acide phosphorique du 4<sup>e</sup> trimestre 2013.

**A<sub>11</sub> – Autres actifs financiers :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Echéances de l'année 2014 des prêts accordés au personnel.	250 659,971	244 793,629
<b>Solde</b>	<b>250 659,971</b>	<b>244 793,629</b>

**A<sub>12</sub> – Liquidités et équivalents de liquidités :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Placement (certificats de dépôt) Effets remis à l'encaissement	15 000 000,000	14 500 000,000
Dépôts en banque	210 948,954	194 307,745
Caisses	1 991 052,306	922 784,580
	3 523,391	2 179,547
<b>Solde</b>	<b>17 205 524,651</b>	<b>15 619 271,872</b>

**B – Capitaux propres et passifs :**

Le tableau de variation des capitaux propres à la date du 31 Décembre 2013 se présente comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde 31/12/11	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	0,000	4 450 222,161	4 978 598,191	51 408 603,352
<b>Affectation résultat 2011</b>								
Dividendes distribués							- 3 894 506,000	- 3 894 506,000
Résultat reporté						1 084 092,191	- 1 084 092,191	.
<b>Résultat au 31.12.2012</b>							10 179 410,853	10 179 410,853
Solde au 31.12.2012	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	0,000	5 534 314,352	10 179 410,853	57 693 508,205
<b>Affectation résultat 2012</b>								
réserves			6 550 000,000				- 6 550 000,000	
Dividendes distribués						- 5 522 678,247	- 3 629 410,853	- 9 152 089,100
Résultat reporté								
Subvention de mise à niveau					175 931,000			175 931,000
<b>Résultat au 31.12.2013</b>							18 352 830,259	18 352 830,259
Solde au 31.12.2013	19 472 530,000	1 947 253,000	25 960 000,000	1 150 000,000	175 931,000	11 636,105	18 352 830,259	67 070 180,364

**P<sub>1</sub> – Les emprunts :**

Pour les besoins de financement de ses investissements et en consolidation de ses capitaux permanents la société Chimique ALKIMIA a contracté un emprunt bancaire à moyen terme auprès de l'UBCI d'un montant de 5 000 000,000 dinars remboursable en 5 ans à partir de 2013.

Désignation	remboursements	Echéances 2014	Solde + 1an	
			31.12.2013	31.12.2012
CMT – UBCI de 5 000 000 DT	357 142,858	714 285,716	3 928 571,426	0,000

**P<sub>2</sub> – Provisions :**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2013 à 1 964 226,288 DT.

**P<sub>3</sub> – Fournisseurs et comptes rattachés :**

Fournisseurs	31.12.2013	31.12.2012
Groupe Chimique Tunisien	15 205 979,697	8 170 370,649
ALKIMIA Packaging	6 030 201,694	5 212 104,155
CMA CGM	0,000	55 408,334
Plastic Indust. Lasheen	100 481,634	198 430,282
STEG	840 416,677	1 030 141,224
GMGA	25 073,966	145 846,249
CELL MARK	1 417 427,964	0,000
Effets à payer (GCT)	8 843 190,134	12 211 742,459
Four. Fact. non Parvenues	3 887 070,775	3 188 540,673
Autres fournisseurs	1 774 818,000	1 117 168,109
<b>Solde</b>	<b>38 124 660,541</b>	<b>31 329 752,134</b>

**P<sub>4</sub> – Autres passifs courants :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Charges à payer	7 059 930,516	4 325 254,924
Etat impôts et taxes	785 939,565	562 046,865
CNSS	1 603 604,003	1 346 763,202
Charges sociales provisionnées	2 249 028,384	1 438 957,847
Rémunérations dues au personnel	258,018	21 298,937
Autres	292 790,037	78 409,856
Avance/Clients étrangers	40 762,008	70 827,476
R.R.R à accorder	559 482,792	357 901,739
<b>Solde</b>	<b>12 591 795,323</b>	<b>8 201 460,846</b>

**P<sub>5</sub> – Autres passifs financiers :**

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Echéance à moins d'un an emprunt UBCI	714 285,716	0,000
Créances mobilisées	2 843 643,501	21 528 985,128
<b>Solde</b>	<b>3 557 929,217</b>	<b>21 528 985,128</b>

C – L'état de résultat :

R<sub>1</sub> – Revenus :

Les revenus totalisent 209 144 480,024 DT au 31 décembre 2013 contre 179 831 172,579 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Vente de STPP sur le marché local	6 223 355,250	5 763 949,050
Vente de STPP à l'export	199 028 858,978	170 200 717,653
Vente de produits résiduels (boues)	4 143 216,395	3 850 005,894
Vente déchets d'emballage	0,000	16 500,000
R.R.R Accordés/Ventes STPP	250 950,599	0,000
<b>Solde</b>	<b>209 144 480,024</b>	<b>179 831 172,597</b>

R<sub>3</sub> – Variation des stocks :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Stock au 31/12/n-1	7 764 989,663	1 591 149,966
Stock au 31/12/n	4 685 212,412	7 764 989,663
<b>Variation</b>	<b>3 079 777,251</b>	<b>6 173 839,697</b>

R<sub>4</sub> – Achats d'approvisionnements consommés :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Achats consommés	151 215 625,861	142 520 793,486
<b>Solde</b>	<b>151 215 625,861</b>	<b>142 520 793,486</b>

R<sub>5</sub> – Charges de personnel :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Charges de personnel	21 804 016,443	18 147 424,003
<b>Solde</b>	<b>21 803 935,443</b>	<b>18 147 424,003</b>

R<sub>6</sub> – Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Dotations aux	31.12.2013	31.12.2012
Amort. Immobilisations Incorporelles	30 638,575	1 926,943
Amort. Immobilisations Corporelles	3 150 622,216	2 993 882,960
Provisions pour risques	841 416,990	323 758,350
provisions pour dépréciation stocks provisions	453 527,000	316 418,000
pour dépréciation Immo. Fin.	70 000,000	0,000
Provisions pour dépréciation Immo. Corp.	7 854,382	19 635,944
Provisions pour dépréciation créance	0,000	770 877,577
<b>Solde</b>	<b>4 554 059,163</b>	<b>4 426 499,774</b>

R<sub>7</sub> – Autres charges d'exploitation :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Commissions/ventes	1 098 805,632	1 089 071,988
Frêt et transport sur ventes STPP	10 041 275,604	8 069 866,746
Primes d'assurances	2 322 768,290	1 521 324,445
Manutention sur ventes STPP	578 352,295	309 760,058
Frais sur ventes boues	372 782,300	403 632,590
Autres charges	4 238 297,327	3 694 381,708
<b>Solde</b>	<b>18 652 281,448</b>	<b>15 088 037,535</b>

R<sub>8</sub> – Charges financières nettes :

Les autres charges financières se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur financement CT	(406 040,558)	(218 475,226)
Pertes de change	(307 763,315)	(1 103 545,670)
Gains de change	4 416 260,878	2 717 784,034
<b>Solde</b>	<b>3 702 457,005</b>	<b>1 395 763,138</b>

R<sub>9</sub> – Produits financiers et produits des placements :

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts des placements et comptes	777 436,656	584 433,326
Produits des placements	2 999 910,000	999 970,000
<b>Solde</b>	<b>3 777 346,656</b>	<b>1 584 403,326</b>

R<sub>10</sub> – Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Produits sur cession d'immobilisation	3 100,061	65 804,000
Produits sur exercices antérieurs	371 119,530	413 929,964
Reprises de provisions	1 074 427,976	1 273 943,916
Autres produits	52 695,972	4 682,014
<b>Solde</b>	<b>1 501 343,539</b>	<b>1 758 359,894</b>

R<sub>11</sub> – Autres pertes ordinaires :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
charges sur exercices antérieurs	136 887,106	139 703,530
<b>Solde</b>	<b>136 887,106</b>	<b>139 703,530</b>

R<sub>12</sub> – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31/12/2013 à 330 230,693 DT.

## D – Etat des flux de trésorerie :

### Flux provenant de l'exploitation :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 29 292 110,736 DT, contre (9 228 338,772) DT au 31/12/2012, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 202 592 326,961 DT et des décaissements d'exploitation de 173 300 216,225 DT.

### Flux provenant des activités d'investissements :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
- Investissements de renouvellement et de maintenance.		
- Libération 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> quart du capital de la filiale les Salines de Tataouine	(3 478 768,603)	(3 814 070,231)
- Libération 4 <sup>ème</sup> quart du capital de la filiale les Salines de Tataouine	0,000	(8 499 970,000)
- Libération 50% du capital de la Société STMCI	4 250 084,400	0,000
- Cession d'immobilisation		
- Subventions et créances	0,000	(50 000,000)
	2 400,000	65 804,000
	175 931,000	0,000
<b>Flux provenant des activités d'investissements</b>	<b>(7 550 522,003)</b>	<b>(12 298 236,231)</b>

### Flux provenant des activités de financement :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
- décaissement dividendes et jetons de présence	(9 151 807,000)	(3 892 088,000)
-Encaissement dividendes filiales	2 999 910,000	999 970,000
- Encaissements provenant de la mobilisation des créances à l'export	(18 685 341,627)	13 699 040,014
- Encaissement provenant des emprunts	5 000 000,000	0,000
- remboursement emprunt bancaire	(357 142,858)	0,000
<b>Les flux provenant des activités de financement</b>	<b>(20 194 381,485)</b>	<b>10 806 922,014</b>

### Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
- Gains de change	51 368,189	50 950,845
- pertes de change	(12 322,658)	(21 911,654)
<b>Les flux provenant des activités de financement</b>	<b>39 045,531</b>	<b>29 039,191</b>

### Trésorerie au 31 Décembre 2013 :

Au 31 Décembre 2013, la trésorerie s'élève à 17 205 524,651 DT contre 15 619 271,872 dinars au 31/12/2012.

**E - Les engagements hors bilan :**

**Engagements recus**

Donneur d'ordre	2013	2012
- Cautions reçues de nos fournisseurs	126 117,439	138 165,190
<b>Total</b>	<b>126 117,439</b>	<b>138 165,190</b>

**Engagements émis**

Bénéficiaire	2013	2012
- Caution en faveur de l'OMMP	179,055	179,055
- Caution en faveur de la douane	100 000,000	100 000,000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000,000	10 000,000
- Caution en faveur du ANGED	1 000,000	1 000,000
- Caution en faveur Egyptian salt&soda co	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>111 179,055</b>	<b>111 179,055</b>

**F - Transactions avec les parties liées :**

1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 91 573 787,331 DT
- charges locatives d'une villa : 4 596,896 DT
- Coût du traitement de l'acide (avoir) : 55 745,957 DT

2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 1 555 404,604 DT

3- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac : 35 874 727,531 DT
- Fournitures et Prestations diverses : 244 650,489 DT

4- Les Salines de Tataouine :

- Avances et Prestations diverses : 33 490,087 DT

**G - Evènements postérieurs à la date de clôture :**

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 avril 2014 ; Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

**AU 31 DECEMBRE 2013**

(Exprimé en dinars)

<b>PRODUITS</b>		<b>CHARGES</b>		<b>SOLDES</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	209 144 480,024	Déstockage de production	3 079 777,251			
<b>Total</b>	<b>209 144 480,024</b>	<b>Total</b>	<b>3 079 777,251</b>	<b>Production</b>	<b>206 064 702,773</b>	<b>186 005 012,294</b>
<b>Production</b>	<b>206 064 702,773</b>	<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>151 215 625,861</b>	<b>Marge / coût matières</b>	<b>54 849 076,912</b>	<b>43 484 218,808</b>
Marge / coût matières	54 849 076,912	Services extérieurs	18 450 905,612			
<b>Total</b>	<b>54 849 076,912</b>	<b>Total</b>	<b>18 450 905,612</b>	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>36 398 171,300</b>	<b>28 548 137,678</b>
Valeur ajoutée	36 398 171,300	Impôts et taxes	201 375,836			
		Charges de personnel	21 803 935,443			
<b>Total</b>	<b>36 398 171,300</b>	<b>Total</b>	<b>22 005 311,279</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>14 392 860,021</b>	<b>10 248 757,270</b>
Excédent brut d'exploitation	14 392 860,021	Charges financières nettes	-3 702 457,005			
Produits des placements	3 777 346,656	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 554 059,163			
Autres gains ordinaires	1 501 343,539	Autres pertes ordinaires	136 887,106			
		Impôt sur les bénéfices	330 230,693			
<b>Total</b>	<b>19 671 550,216</b>	<b>Total</b>	<b>1 318 719,957</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>18 352 830,259</b>	<b>10 179 410,853</b>



**SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A.**  
**Rapport Général des Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 67.104.180,364 DT, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice compte tenu de l'effet des modifications comptables qui s'élève à 18.386.830,259 DT.

### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Chimique ALKIMIA S.A, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 21 avril 2014**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**International Financial Consulting Ltd.**

**Nasser KADRI**

**AMC Ernst & Young**

**Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A**  
**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

**I. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 :

- 1- La Société Chimique Al-Kimia S.A a conclu avec le Groupe Chimique Tunisien une convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 octobre 1998 et 27 septembre 2009, selon laquelle ce dernier s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la Société Chimique Al-Kimia S.A, qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.

Au titre de l'année 2013, les achats d'acide phosphorique par Société Chimique Al-Kimia S.A, rentrant dans le cadre de cette convention se sont élevés à un montant net de 91 573 787,331 DT et les avoirs qui lui ont été accordé par le Groupe Chimique Tunisien au titre des coûts de traitement de l'acide s'élèvent à un total de 55 745,957 DT.

- 2- Le Groupe Chimique Tunisien continue à mettre à la disposition de la société chimique AL-Kimia S.A une villa située à la cité des cadres à Gabès. Au titre de l'exercice 2013, les charges facturées par le Groupe Chimique Tunisien au titre de cette résidence se sont élevées à 4 596,896 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société Chimique Alkimia S.A en date du 02 avril 2013.

- 3- La Société Chimique Al-Kimia S.A a conclu avec sa filiale Al-Kimia Packaging S.A une convention en date du 03 janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société chimique Al-Kimia S.A tenu en date du 10 mai 2011.

Les achats de carbonate de sodium réalisés par la Société Al-Kimia S.A dans le cadre de cette convention, s'élèvent au titre de l'exercice 2013 à 35 874 727,531 DT.

- 4- La Société Chimique Al-Kimia S.A a facturé à sa filiale Al-Kimia Packaging S.A un montant de 244 650,489 DT correspondant à diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2013.
- 5- La Société Chimique Al-Kimia S.A a facturé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A un montant de 33 490,087 DT qui correspondent à diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2013.
- 6- La société Chimique Al-Kimia S.A continue à assurer tous ses risques auprès de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne. La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2013 s'élève à 1 555 404,604 DT.

### III- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 55 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Président directeur général a été nommé par le conseil d'administration du 15 mai 2012 et sa rémunération a été fixée le 21 juillet 2009 par le comité de rémunération désigné par décision du Conseil d'Administration du 04 Novembre 2008.
- Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunération brute (y compris avantages en nature)	196.966,885	0		
Jetons de présence pour les administrateurs			132.000,000	132.000,000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit			36.000,000	36.000,000
<b>Total rémunération des membres du conseil</b>			<b>168.000,000</b>	<b>168.000,000</b>

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 21 avril 2014

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Nasser KADRI

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mustapha Medhioub.

**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31 Décembre 2013**  
**(Unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31 /12/2013	31/12/2012 (Retraité en Proforma)	31/12/2012 (Publié)
<b>Actif</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	71 020	79 754
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	271 810	106 093 *
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	3 151 334	2 929 706 *
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	369	367
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	58 196	61 617
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	43 712	44 776
AC7	Autres actifs	(7)	39 726	37 861 *
	Actif d'impôt différé	(8)	47 124	53 338 *
<b>Total Actif</b>			<b>3 683 291</b>	<b>3 313 512</b>
<b>Passif</b>				
PA1	Banque Centrale et CCP	(9)	-	67 158
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	154 388	28 667 *
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	2 964 593	2 698 460 *
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(12)	332 662	338 431
PA5	Autres passifs	(13)	118 897	99 733 *
	Passif d'impôt différé		29	2 027
<b>Total Passif</b>			<b>3 570 569</b>	<b>3 234 476</b>
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		4 012	4 151
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		(683)	(145)
<b>Intérêts Minoritaires</b>			<b>3 329</b>	<b>4 006</b>
<b>Capitaux propres</b>				
CP1	Capital		196 000	196 000
CP2	Réserves		16 952	32 973
<b>CP5</b>	<b>Résultats reportés</b>		<b>(137 689)</b>	<b>(180 375)</b>
	Résultat reporté hors modifications comptables		(56 221)	(88 450)
	Effet des modifications comptables (net d'impôt)		(81 468)	(91 925) *
CP6	Résultat de l'exercice		34 130	26 432 *
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(14)</b>	<b>109 393</b>	<b>75 030</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>			<b>3 683 291</b>	<b>3 313 512</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

**Etat des engagements hors bilan consolidé**

**Arrêté au 31 Décembre 2013**

**(Unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31 /12/2013	31/12/2012	
<b>Passifs éventuels</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(15)	543 745	468 892
HB2	Crédits documentaires	(16)	78 573	55 929
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>622 318</b>	<b>524 821</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	(17)	85 521	83 904
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>85 521</b>	<b>83 904</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB7	Garanties reçues	(18)	846 858	856 978
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>846 858</b>	<b>856 978</b>

**Etat de résultat consolidé**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013**  
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 (Retraité en Proforma)	Exercice 2012 (Publié)
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(19)	214 201	180 187
PR2	Commissions perçues	(20)	49 848	45 028
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	11 269	9 001
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	2 634	2 811
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>			<b>277 952</b>	<b>237 027</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(90 611)	(73 628)
CH2	Commissions encourues	(24)	(2 537)	(2 288)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	(1)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(93 148)</b>	<b>(75 917)</b>
<b>Produit net bancaire</b>			<b>184 804</b>	<b>161 110</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(29 711)	(26 426) *
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	(2 122)	4 894
PR7	Autres produits d'exploitation		58	23
CH6	Frais de personnel	(27)	(68 774)	(69 574)
CH7	Charges générales d'exploitation	(28)	(18 880)	(19 298)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 534)	(6 946)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>57 841</b>	<b>43 783</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		260	203
CH11	Impôt sur les bénéfices	(29)	(24 872)	(18 808) *
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>33 229</b>	<b>25 178</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		218	1 109
<b>Part de résultat revenant aux minoritaires</b>			<b>(683)</b>	<b>(145)</b>
<b>Résultat net du Groupe</b>			<b>34 130</b>	<b>15 975</b>
<b>Effet de la modification comptable</b>			<b>(81 468)</b>	<b>(91 925)</b>
<b>Résultat net après modifications comptables (net d'impôt)</b>			<b>(47 338)</b>	<b>15 975</b>
<b>Résultat par action (en DT)</b>		(30)	<b>1,741</b>	<b>0,815</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013**  
 (Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 (Retraité en Proforma)	Exercice 2012 (Publié)
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		265 883	223 070 *	223 441
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(89 464)	(72 796) *	(73 169)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		-	1 450	1 450
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(593)	781 *	683
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(240 094)	(356 393) *	(353 863)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		261 215	269 042 *	268 141
Titres de placement		(1)	(28) *	309
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(88 654)	(79 823) *	(82 413)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 285	4 810 *	9 903
Impôt sur les bénéfices		(2 661)	(759) *	(881)
<b>Flux de trésorerie net provenant (affectés) des activités d'exploitation</b>		<b>106 916</b>	<b>(10 645)</b>	<b>(6 400)</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 874	2 920 *	2 475
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		2 059	10 824 *	15 163
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 132)	(11 425)	(11 425)
<b>Flux de trésorerie net provenant (affectés) des activités d'investissement</b>		<b>(2 199)</b>	<b>2 320</b>	<b>6 213</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>				
Emission / Remboursement d'emprunts		(4 519)	32 760 *	27 665
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 049)	(839) *	(4 364)
Autres flux de financement		99	(319) *	-
<b>Flux de trésorerie net provenant (affectés) des activités de financement</b>		<b>(7 469)</b>	<b>31 603</b>	<b>23 301</b>
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		97 248	23 278 *	23 114
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		91 757	68 479 *	67 629
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice</b>	<b>(31)</b>	<b>189 005</b>	<b>91 757</b>	<b>90 743</b>

(\* ) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.4)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2013**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.



## 2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2013.

## 3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

## 4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

### Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

### Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration Globale	100,00%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,84%	Filiale	Intégration Globale	99,84%
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration Globale	34,00%

## 5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

### 5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, et au sens de la circulaire 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

## **5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

### **5.2.1 Provisions individuelles**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 : actifs incertains	20 %
B3 : actifs préoccupants	50 %
B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018 KTND.

### **5.2.2 Provisions collectives**

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 2 935 KTND a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 Décembre 2013, à 10 200 KTND.

### **5.2.3 Provisions additionnelles: Changement de méthodes comptables**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à (125335) KTND, ayant généré un actif d'impôt différé d'un montant de 43 867 KTND. D'où un impact net sur les capitaux propres de l'exercice 2013 de (81 468) KTND.

Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelles de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 91 925 KTND ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 6 735 KTND et une reprise sur provisions de 22 823 KTND.

## 5.2.4 Traitement des intérêts impayés sur crédit

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

## 5.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 443 402 KTND au 31 décembre 2013 contre 417 164 KTND au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 retraité		31/12/2012
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	406 767	388 562	**	264 558
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 715	1 579		1 579
Provision engagement hors bilan / décote de garantie	1 273	1 331	**	
Provision à caractère général dite collective	10 200	7 265		7 265
Provision pour dépréciation de titres	4 464	2 278		2 278
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 304	4 965		4 965
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	535	44	*	375
Provision pour passifs et charges	11 144	11 140	*	9 498
<b>Total</b>	<b>443 402</b>	<b>417 164</b>		<b>290 518</b>

\*\*Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire 2013-21 pour un montant de 125 335 KTND.

\*Montant retraité pour le besoin de la comparabilité.

## 5.4- Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## 5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## 5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

### 6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 décembre 2013 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

## 6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidés avec la méthode d'intégration globale.

## 6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## 7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

### 7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### 7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
- Les cessions de créances par l'UIB au profit de la société Internationale de Recouvrement de Créances.

### 7.3- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité : bilan et compte de résultat

Au 31 décembre 2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2012:

#### Retraitements du bilan

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
<b>AC2 - Créances sur les établissements bancaires et Financiers</b>		<b>104 711</b>	<b>1 382</b>		<b>106 093</b>
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confères de AC7 (b) à AC2 (a)		1 382		
<b>AC3 - Créances sur la clientèle</b>		<b>3 051 394</b>	<b>2 316</b>	<b>(124 004)</b>	<b>2 929 706</b>
	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			(124 004)	
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		2 104		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
<b>AC7-Autres actifs</b>		<b>38 892</b>	<b>(1 031)</b>		<b>37 861</b>

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		(2 104)		
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)		(1 382)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
<b>Actif d'impôt différé</b>		<b>9 470</b>		<b>43 868</b>	<b>53 338</b>

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Actif d'impôt différé retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			43 867	
<b>PA2 - Dépôts et avoirs des Etablissements bancaires et financiers</b>		<b>28 896</b>	<b>(229)</b>		<b>28 667</b>
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		(229)		
<b>PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>		<b>2 698 019</b>	<b>441</b>		<b>2 698 460</b>
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		229		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
<b>PA5 - Autres passifs</b>		<b>95 946</b>	<b>2 456</b>	<b>1 331</b>	<b>99 733</b>
	Encours des provisions sur risque de contrepartie hors bilan retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			1 331	
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprosos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

#### Retraitements de l'état de résultat

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
<b>PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>		<b>(42 514)</b>	<b>16 088</b>	<b>(26 426)</b>
	Coût net du risque retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		16 088	
<b>CH11 - Impôt sur les bénéfices</b>		<b>(13 177)</b>	<b>(5 631)</b>	<b>(18 808)</b>
	Effet d'impôt différé suite au retraitement rétrospectif de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		(5 631)	

#### 7.4- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31 décembre 2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2012:

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>		<b>223 441</b>	<b>(371)</b>	<b>223 070</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(371)	
<b>Charges d'exploitations bancaires décaissées</b>		<b>(73 169)</b>	<b>373</b>	<b>(72 796)</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		373	
<b>Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers</b>		<b>683</b>	<b>98</b>	<b>781</b>

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		98	
<b>Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle</b>		<b>(353 863)</b>	<b>(2 530)</b>	<b>(356 393)</b>
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		(2 104)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		(38)	
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(388)	
<b>Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle</b>		<b>268 141</b>	<b>901</b>	<b>269 042</b>
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		(98)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		38	
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		961	
<b>Titres de placements</b>		<b>309</b>	<b>(337)</b>	<b>(28)</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(337)	
<b>Sommes versées au personnel et créditeurs divers</b>		<b>(82 413)</b>	<b>2 590</b>	<b>(79 823)</b>
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		2 104	
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		123	
<b>Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>9 903</b>	<b>(5 093)</b>	<b>4 810</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(5 093)	
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		<b>(881)</b>	<b>122</b>	<b>(759)</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		122	
<b>Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement</b>		<b>2 475</b>	<b>445</b>	<b>2 920</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		445	
<b>Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement</b>		<b>15 163</b>	<b>(4 339)</b>	<b>10 824</b>
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(4 339)	



Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>Emission/Remboursement d'emprunts</b>		27 665	5 095	32 760
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		5 095	
<b>Augmentation/diminution ressources spéciales</b>		(4 364)	3 525	(839)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		3 525	
<b>Autres flux de financement</b>		-	(319)	(319)
	Effet de retraitements et d'éliminations au niveau des filiales		(319)	
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		23 114	164	23 278
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
	Reclassement des titres SICAV		(199)	
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice</b>		67 629	850	68 479
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		1 019	
	Reclassement des titres SICAV		(169)	

**NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

**NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF**

**Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de 71 020 KTND contre 79 754 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Banque Centrale comptes ordinaires	36 666	18 057
Caisse espèces en dinars	20 258	35 985
Alimentation GAB	5 917	4 193
Remise des fonds à IBS	4 917	19 973
Caisse espèces en devises	2 007	1 158
Espèces en route	1 291	467
CCP et TGT comptes ordinaires	15	31
<b>Sous total</b>	<b>71 071</b>	<b>79 864</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(51)	(110)
<b>Total</b>	<b>71 020</b>	<b>79 754</b>

**Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de 271 810 KTND contre 106 093 KTND au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Placements chez les correspondants étrangers	154 063	24 130	24 130
Placements devises chez la BCT	98 498	46 694	46 694
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	16 390	11 514	11 514
Autres concours	2 032	1 981 *	599
Placements dinars chez la BCT	1 000	22 000	22 000
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	2	1	1
<b>Sous total</b>	<b>271 985</b>	<b>106 320</b>	<b>104 938</b>
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(175)	(227)	(227)
<b>Total</b>	<b>271 810</b>	<b>106 093</b>	<b>104 711</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

**Note 3 : Créances sur la clientèle**

Au 31 décembre 2013, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 3 151 334 KTND contre 2 929 706 KTND au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	253 922	261 747 *	261 515
Autres concours à la clientèle	3 493 066	3 248 338 *	3 246 254
Crédits sur ressources spéciales	27 342	18 792	18 792
<b>Sous total</b>	<b>3 774 330</b>	<b>3 528 877</b>	<b>3 526 561</b>
Agios et intérêts réservés	(206 029)	(203 344)	(203 344)
Provisions sur créances douteuses	(282 324)	(264 558) **	(264 558)
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	(124 443)	(124 004) **	-
Provisions à caractère générale dite collective	(10 200)	(7 265)	(7 265)
<b>Total Net des Provisions</b>	<b>3 151 334</b>	<b>2 929 706</b>	<b>3 051 394</b>

(\*) Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

(\*\*) Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature se détaillent ainsi:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provisions sur créances douteuses	282 324	264 558 **	264 558
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	124 443	124 004 **	-
Provisions à caractère générale dite collective	10 200	7 265	7 265
<b>Total des provisions pour risques de contre partie</b>	<b>416 967</b>	<b>395 827</b>	<b>271 823</b>
Agios sur comptes non mouvementés	160 854	157 353	157 353
Intérêts réservés sur consolidations	8 730	9 897	9 897
Intérêts réservés sur crédits à court terme	3 817	2 532	2 532
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	27 293	28 483	28 483
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	2 446	2 358	2 358
Commissions réservées sur cautions dinars	115	308	308

Autres commissions réservées	2 774	2 413	2 413
<b>Total des agios et intérêts réservés</b>	<b>206 029</b>	<b>203 344</b>	<b>203 344</b>
<b>Total</b>	<b>622 996</b>	<b>599 171</b>	<b>475 167</b>

(\*\*)Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

#### Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 369 KTND au 31 décembre 2013 contre 367 KTND au 31 décembre 2012. Cette rubrique est constituée exclusivement par des titres de placements souscrits par la SICAR.

#### Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique totalise 58 196 KTND au 31 décembre 2013 contre 61 617 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	31 107	33 579
Titres de participations	37 857	35 281
<b>Sous total</b>	<b>68 964</b>	<b>68 860</b>
Provisions pour dépréciation titres	(4 464)	(2 278)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 304)	(4 965)
<b>Total des provisions</b>	<b>(10 768)</b>	<b>(7 243)</b>
<b>Total</b>	<b>58 196</b>	<b>61 617</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor et assimilables (BTA)	27 000	30 000
Emprunts obligataires	2 538	2 769
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 335	291
Créances rattachés sur BTA	234	519
<b>Total</b>	<b>31 107</b>	<b>33 579</b>

#### Note 6 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 43 712 KTND au 31 décembre 2013 contre 44 776 KTND se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles	99 678	94 272
Amortissement des immobilisations corporelles	(59 274)	(52 930)
Immobilisations incorporelles	9 687	9 142
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 988)	(6 015)
Immobilisations incorporelles en cours	609	307
<b>Total</b>	<b>43 712</b>	<b>44 776</b>

#### Note 7 : Autres actifs

Ce poste présente un solde de 39 726 KTND au 31 décembre 2013 contre 37 861 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Crédits aux personnels	14 333	13 443 *	15 540
Créances prises en charge par l'Etat	9 602	10 475	10 475

Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 958	4 735 *	8 436
Actions en défense	4 994	3 036	3 036
Etat impôts et taxes	4 290	5 305	-
Divers autres actifs	1 084	911	1 443
Provisions sur autres actifs	(535)	(44)	(38)
<b>Total</b>	<b>39 726</b>	<b>37 861</b>	<b>38 892</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

**Note 8 : Actif d'impôt différé**

L'actif d'impôt différé totalise au 31 décembre 2013, 47 124 KTND contre 53 338 KTND au 31 décembre 2012. Il porte principalement sur le stock des provisions constituées par la société mère et non déduites fiscalement.

**NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

**Note 9 : Banque Centrale & CCP**

L'encours des emprunts auprès de la BCT présente au 31 décembre 2013 un solde nul contre 67 158 KTND au 31 décembre 2012.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	66 000
Comptes CCP ordinaires passif	-	577
Dettes rattachés BCT	-	581
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>67 158</b>

**Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 154 388 KTND contre 28 667 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Placement devise SG	141 284	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidents	6 835	20 000	20 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	5 783	7 783	7 783
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	274	867 *	1 096
Intérêts courus sur placements devise SG	211	-	-
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	1	17	17
<b>Total</b>	<b>154 388</b>	<b>28 667</b>	<b>28 896</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

**Note 11 : Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 964 593 KTND au 31 décembre 2013 contre 2 698 460 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts à vue	845 070	819 858 *	823 842
Comptes d'épargne	1 055 849	982 580	982 580
Comptes à terme et bons de caisse	937 969	743 854	743 854
Fonds gérés pour compte	12 629	10 279	10 279
Certificats de dépôts	52 891	62 377	62 377
Autres dépôts et avoirs	60 185	79 512 *	75 087
<b>Total</b>	<b>2 964 593</b>	<b>2 698 460</b>	<b>2 698 019</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

**Note 12 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente un solde de 332 662 KTND au 31 décembre 2013 contre 338 431 KTND au 31 décembre 2012, il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires	199 647	198 711
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Emprunt en devises	21 102	26 606
Ressources spéciales	23 733	26 664
Dettes rattachées	8 180	6 450
<b>Total</b>	<b>332 662</b>	<b>338 431</b>

La Banque a émis au cours du second semestre 2012 un emprunt obligataire de 40 000 KTND qui a été clôturé début 2013. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées en 2013 s'élèvent à 18 600 KTND.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 504KTND.

**Note 13 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 118 897 KTND au 31 décembre 2013 contre 99 733 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts et taxes	26 286	8 770 *	5 692
Comptes d'attente et de régularisation passif	21 598	21 612 *	20 404
Valeurs exigibles après encaissement	17 124	13 101 *	15 144
Sommes dues au personnel	16 417	15 772 *	15 761
Provision pour passifs et charges	13 859	12 719 *	11 077
Saisies arrêts clients	8 825	9 512	9 512
Provision sur chèques certifiés	5 177	6 496	6 496
Charges provisionnées pour congé à payer	4 059	5 312 *	5 291
Cotisation CNSS	3 031	3 287 *	3 002
Fournisseurs factures à payer	2 521	3 152	3 164
Autres	-	- *	403
<b>Total</b>	<b>118 897</b>	<b>99 733</b>	<b>95 946</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

## NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

### Note 14 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social du Groupe s'élève à 196 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 17 600 000 d'actions et de 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT, libérés en totalité.

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2013, accusent au 31 décembre 2013 un total de 109 393 KTND contre 75 030 KTND au 31 décembre 2012, soit une variation de 34 363 KTND.

La variation des capitaux propres se détaillent comme :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserves de consolidation groupe	Autres réserves	Fonds social	Modification comptable	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2013</b>	196 000	(88 450)	4 760	18 605	289	9 319	-	140 523	15 975	156 498
Effet modification comptable	-	-	-	-	-	-	(91 925)	(91 925)	10 457	(81 468)
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2013 retraité</b>	196 000	(88 450)	4 760	18 605	289	9 319	(91 925)	48 598	26 432	75 030
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	42 686	-	(16 254)	-	-	-	26 432	(26 432)	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	3	-	-	-	3	-	3
Autres Reclassements	-	(10 457)	-	(7)	-	138	10 457	131	-	131
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	34 129	34 130
Reclassement / Fonds social	-	-	-	99	-	-	-	99	-	99
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2013</b>	196 000	(56 221)	4 760	2 446	289	9 457	(81 468)	75 263	34 130	109 393

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 543 745 KTND au 31 décembre 2013 contre 468 892 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions émises en faveur de la clientèle	157 397	142 344
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	358 610	306 519
Avals donnés en devises	23 714	16 119
Avals donnés en dinars	4 024	3 910
<b>Total Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>543 745</b>	<b>468 892</b>

### Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 78 573 KTND au 31 décembre 2013 contre 55 929 KTND au 31 Décembre 2012. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de Credoc import confirmé	43 428	28 370
Règlement Credoc import confirmé	16 721	12 811
Ouverture Credoc import non confirmé	8 875	5 280

Règlement Credoc import non confirmé	2 465	2 449
Acceptation de crédit acheteur import	-	44
<b>Sous total Credoc import</b>	<b>71 489</b>	<b>48 954</b>
Confirmation de Credoc export	5 979	6 160
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 105	815
<b>Sous total Credoc export</b>	<b>7 084</b>	<b>6 975</b>
<b>Total</b>	<b>78 573</b>	<b>55 929</b>

**Note 17 : Engagements de financements donnés**

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 85 521 KTND au 31 décembre 2013 contre 83 904 KTND au 31 décembre 2012 :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financements donnés aux clientèles	85 521	83 904
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	<b>85 521</b>	<b>83 904</b>

**Note 18 : Garanties reçues**

Les garanties reçues représentent un solde de 846 858 KTND au 31 décembre 2013 contre 856 978 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	529 198	517 114
Garanties reçues de la clientèle	218 256	227 643
Garanties reçus de l'Etat	97 494	110 908
Compagnies d'assurance	1 910	1 313
<b>Total</b>	<b>846 858</b>	<b>856 978</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 529 198 KTND au 31 décembre 2013 contre 517 114 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	358 609	306 519
Garanties données par la Société Générale	108 753	152 718
Garanties reçues des correspondants étrangers	48 109	46 473
Confirmation banque Credoc export	7 083	6 976
Garanties reçues des correspondants locaux	6 644	4 428
<b>Total Garanties reçues des autres établissements de crédit</b>	<b>529 199</b>	<b>517 114</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 218 256 KTND au 31 décembre 2013 contre 227 643 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties hypothécaires	200 954	218 943
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	17 302	8 700
<b>Total Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>218 256</b>	<b>227 643</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 97 494 KTND au 31 décembre 2013 contre 110 908 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Autres garanties reçus de l'Etat	63 739	85 595
SOTUGAR	17 030	17 639
FNG et FOPRODI	16 725	7 674
<b>Total</b>	<b>97 494</b>	<b>110 908</b>

#### **NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **Note 19 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 214 201KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	2 468	1 650
Opérations avec la clientèle	205 536	172 677
Autres intérêts et revenus assimilés	6 197	5 860
<b>Total</b>	<b>214 201</b>	<b>180 187</b>

##### **Note 20 : Commissions perçues**

Les commissions totalisent 49 848 KDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Commissions sur crédits	14 594	11 229
Commissions sur monétique banque à distance	13 734	12 137
Commissions sur moyens de paiement	6 245	6 036
Autres produits sur services financiers	5 193	5 396
Commissions sur comptes	4 346	4 775
Commissions sur opérations de caisse	1 342	1 213
Autres commissions	4 394	4 242
<b>Total</b>	<b>49 848</b>	<b>45 028</b>

##### **Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Le solde de ce poste s'élève à 11 269 KDD au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Gain net sur titres de transaction	-	5
Gain net sur titres de placement	11	67
Gain net sur opérations de change	11 258	8 929
<b>Total</b>	<b>11 269</b>	<b>9 001</b>

##### **Note 22 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Les gains sur portefeuille d'investissement totalisent 2634 KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Intérêts sur obligations	148	135
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	373	132
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 759	1 898
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	354	646



<b>Total</b>	<b>2 634</b>	<b>2 811</b>
--------------	--------------	--------------

**Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 90 611 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 854	5 661
Emprunts et ressources spéciales	15 884	14 205
Opérations avec la clientèle	68 828	52 998
Autres intérêts et charges	1 045	764
<b>Total</b>	<b>90 611</b>	<b>73 628</b>

**Note 24 : Commissions encourues**

Les commissions encourues s'élèvent à 2 537 KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissions monétiques	1 681	1 398
Redevances et prestations	358	256
Frais télégrammes télex	226	219
Frais de confection carnet de chèques	106	94
Autres commissions	84	138
Règlement télécom SMS Banking	60	183
Rémunération du fonds géré SICAR	22	-
<b>Total</b>	<b>2 537</b>	<b>2 288</b>

**Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non couvertes par provisions s'élèvent à 29 711KTND au 31 décembre 2013 :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Coût net du risque clientèles	29 075	22 510 **	38 598
Coût net du risque divers	636	3 916	3 916
<b>Total</b>	<b>29 711</b>	<b>26 426</b>	<b>42 514</b>

(\*\*) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Dotations aux provisions collectives	2 935	565	565
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	36 897	41 410 **	41 411
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	12 592	6 736 **	-
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(22 864)	(26 304) **	(3 481)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	( 7 436)	(1 948) *	(24 950)
Reprise de provision suite aux recouvrements de créances chez l'IRC	(2 078)	(391) *	-
Pertes couvertes de contrepartie	7 436	1 948	1 948
Pertes non couvertes de contrepartie	485	1 046	1 046
Recouvrement sur créances passées par perte	(28)	(51)	(51)
Reprise de provision sur créances cédées à l'IRC	-	- *	22 611
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 195	405	405
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(59)	(906)	(906)

<b>Total</b>	<b>29 075</b>	<b>22 510</b>	<b>38 598</b>
--------------	---------------	---------------	---------------

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

(\*\*) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux provisions pour risques et charges	722	5 912
Reprises sur provisions pour risques et charges	(401)	(1 852)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	85	300
Reprises sur provision sur comptes d'actifs	(96)	(1 250)
Perte sur éléments hors exploitation	441	2 507
Perte sur autres éléments d'exploitation	358	1 262
Gain sur éléments hors exploitation	(473)	(2 963)
<b>Total</b>	<b>636</b>	<b>3 916</b>

**Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement totalisent 2 122 KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux provisions sur titres de participation	(2 202)	(263)
Dotations aux provisions sur fonds géré SICAR	(1 798)	(498)
Pertes sur titres d'investissement	(1)	(351)
Plus value cession titres d'investissement	1 217	4 809
Reprise sur provisions sur titres de participation	202	-
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	460	1 197
<b>Total</b>	<b>(2 122)</b>	<b>4 894</b>

**Note 27 : Frais de Personnel**

Les frais de personnel s'élèvent à 68 774 KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération du personnel	51 821	51 652
Charges sociales	12 588	12 899
Autres charges de personnel	4 297	5 124
Dotations et reprise aux provisions sur indemnité fin de carrière	68	(101)
<b>Total</b>	<b>68 774</b>	<b>69 574</b>

**Note 28 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent 18 880 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Travaux fournitures et services extérieurs	8 283 *	7 449
Frais divers de gestion	10 597 *	11 849
<b>Total</b>	<b>18 880</b>	<b>19 298</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 8 283 KTND et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Loyers commerciaux	2 649	2 434
Maintenance logiciel informatique	1 424	1 123
Autres services extérieurs	709	776
Assurance globale banque	484	486
Entretien et nettoyage immeubles	435	435
Honoraires commissaires aux comptes	391	397

Maintenance matériel informatique	437	282
Loyer personnel logements de fonction	263	254
Assurance immeubles et voitures	317	253
Gardiennage et surveillance	239	234
Frais judiciaires	379	277
Rémunération d'intermédiaires	279	197
Honoraires service assistance Société Générale	115	123
Sous-traitance archives	95	95
Sous-traitance informatique	25	28
Maintenance et consommable photocopieurs	13	16
Entretien et réparation divers	29	25
Autres charges d'exploitation bancaire	-	14
<b>Total</b>	<b>8 283</b>	<b>7 449</b>

#### Note 29 : Impôt sur les sociétés

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%. La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013 totalise 24 872KTND et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Impôt courant	20 558	3 200	3 200
Impôt différé	4 314	15 608 *	9 977
<b>Total</b>	<b>24 872</b>	<b>18 808</b>	<b>13 177</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

#### Note 30 : Résultat par action

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité	Exercice 2012
Résultat net (en KTND)	34 130	26 432	15 975
Nombre moyen d'actions ordinaires	19 600 000	19 600 000	19 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>1,741</b>	<b>1,349</b>	<b>0,815</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

#### ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### Note 31 : Liquidités et Equivalents de liquidités en début d'exercice.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2013, un solde de 189 005 KTND contre 91 757KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, ccp et TGT	71 070	79 863 *	147 982
Créances sur les établissements bancaires	271 838	106 252 *	36 177
Emprunts auprès de la banque centrale	-	(66 577) *	(66 000)
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(153 903)	(27 783) *	(27 783)
Titres de transactions	-	- *	367
<b>Total</b>	<b>189 005</b>	<b>91 757</b>	<b>90 743</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.4)

### **Note 32 – Passifs éventuels - Provisions**

La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juin 2013, la banque a reçu la mise en demeure relative au dit contrôle qui maintient le même montant du risque soit 2 417 KDT. La taxation d'office avec le même risque social a été communiquée à la banque en juillet 2013. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. Il est à noter que l'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB à la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore en cours.

### **Note 33 – Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 109 393 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 130 KTND.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### 3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 4. Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 5.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 125 335 KTND ayant généré un actif d'impôt différé de 43 867 KTND, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 81 468 KTND. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

- b. Nous attirons votre attention sur le fait que les états financiers individuels de la société mère « Union Internationale de Banques » font apparaître des fonds propres de 61 335 KTND, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KTND.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 KTND afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

- c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 32 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

- La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

## II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Noureddine Hajji

FINOR  
Mustapha Medhioub

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

### **BILAN**

(Exprimé en dinar tunsien arrondi)

		<b>Au 31</b>	<b>Au 31</b>
		<b>décembre</b>	<b>décembre</b>
	<b>Notes</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		3 400 123	3 472 461
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(98 812)	(818 174)
	<b>1</b>	3 301 311	2 654 287
Immobilisations corporelles		110 207 980	99 155 298
- Amortissements des immobilisations corporelles		(57 806 767)	(54 452 412)
	<b>2</b>	52 401 213	44 702 887
Immobilisations financières	<b>3</b>	11 102 815	11 080 899
- Provisions des immobilisations financières		(9 605 868)	(9 535 868)
		1 496 947	1 545 031
Actifs d'impôts différés	<b>4</b>	409 183	32 887
Total des actifs immobilisés		57 608 653	48 935 091
Autres actifs non courants		-	-
Goodwill		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>57 608 653</b>	<b>48 935 091</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stock	<b>5</b>	32 465 348	33 580 863
- Provisions des stocks		(1 649 307)	(1 516 747)
		30 816 041	32 064 116
Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	67 016 012	57 182 252
- Provisions des comptes clients		(609 723)	(1 343 548)
		66 406 289	55 838 704
Autres actifs courants		4 395 566	2 564 572
- Provisions des comptes d'actifs	<b>7</b>	-	-
		4 395 566	2 564 572
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	250 660	244 794
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	22 133 675	18 373 004
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>124 002 231</b>	<b>109 085 190</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>181 610 884</b>	<b>158 020 282</b>

## Groupe AL-KIMIA

### BILAN

(Exprimé en dinars tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 décembre</u>	<u>Au 31 décembre</u>
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		34 738 772	30 095 877
Ecart de conversion		-	-
Effet des changements de méthodes sur les CP d'ouverture		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>54 211 302</u>	<u>49 568 407</u>
Résultat consolidé		<u>19 118 265</u>	<u>13 619 054</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>10</b>	<u><u>73 329 567</u></u>	<u><u>63 187 461</u></u>
Intérêts minoritaires dans les réserves		138	90
Intérêts minoritaires dans le résultat		106	792
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>11</b>	27 024 016	16 206 802
Provisions pour risques et charges	<b>12</b>	1 976 406	1 122 809
Passifs impôts différés		-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>29 000 422</u>	<u>17 329 612</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>13</b>	58 576 974	43 685 401
Autres passifs courants	<b>14</b>	13 385 973	8 839 800
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>15</b>	7 317 704	24 977 125
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>79 280 651</u>	<u>77 502 326</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><u>108 281 073</u></u>	<u><u>94 831 938</u></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><u>181 610 884</u></u>	<u><u>158 020 281</u></u>



**Groupe AL-KIMIA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	Notes	<u>Période de 12 mois close le</u>	
		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus	16	246 348 016	202 186 234
Autres produits d'exploitation		-	-
Production immobilisée		-	-
<b><u>Total produits d'exploitation</u></b>		<b><u>246 348 016</u></b>	<b><u>202 186 234</u></b>
Variation des stocks de produits finis et encours	17	(1 196 414)	(13 916 305)
Achat marchandise consommée		-	-
Achat d'approvisionnement consommé	18	179 740 952	163 152 667
Charges de personnel		22 554 585	18 769 201
Dotations aux amortissements et aux provisions		5 637 294	4 967 963
Autres charges d'exploitation		25 332 528	17 955 223
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b><u>232 068 946</u></b>	<b><u>190 928 750</u></b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>14 279 071</u></b>	<b><u>11 257 484</u></b>
Charges financières nettes	19	2 716 533	468 912
Produits des placements	20	837 404	621 324
Autres gains ordinaires	21	1 540 350	1 779 892
Autres pertes ordinaires		(171 034)	(154 504)
<b><u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b>		<b><u>19 202 324</u></b>	<b><u>13 973 108</u></b>
Impôts différés		349 971	(9 660)
Impôts exigibles		(433 924)	(343 602)
<b><u>RESULTAT NET DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b>		<b><u>19 118 371</u></b>	<b><u>13 619 846</u></b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(106)	(792)
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u></b>		<b><u>19 118 265</u></b>	<b><u>13 619 054</u></b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u></b> <b><u>APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b><u>19 118 265</u></b>	<b><u>13 619 054</u></b>

**Groupe AL-KIMIA**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b><u>19 118 265</u></b>	<b><u>13 619 054</u></b>
Ajustement pour			
Autres ajustements			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		106	792
*Part du groupe dans les réserves		138	90
*Amortissements et provisions		2 956 442	286 191
*Reprises sur provisions			
*Variation des:			
- Stocks		1 115 515	(13 921 790)
- Créances clients		(9 833 760)	(19 817 691)
- Autres actifs		(1 836 860)	2 671 172
- Fournisseurs et autres dettes		1 798 325	22 373 370
*Impôt différé		(376 296)	9 660
*Effet des variations des taux de change			
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b><u>12 941 875</u></b>	<b><u>5 220 848</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 000 343)	(23 803 607)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(21 916)	(82 216)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b><u>(11 022 260)</u></b>	<b><u>(23 885 823)</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>			
Encaissement sur emprunts		10 817 213	11 500 920
Encaissement subventions		175 931	
Distribution des dividendes		(9 152 089)	(3 894 506)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b><u>1 841 055</u></b>	<b><u>7 606 414</u></b>
<b><i>Incidence différence de change</i></b>			<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>3 760 671</u></b>	<b><u>-11 058 560</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>9</b>	<u>18 373 004</u>	<u>29 431 563</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>9</b>	<u>22 133 675</u>	<u>18 373 004</u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

(Exprimées en dinar tunisien arrondi)

### **I. Référentiel comptable**

Les états financiers annuels du groupe Alkimia, arrêtés au 31 décembre 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### **II. Principes de comptabilisation**

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

### **III. Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2013.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

### **IV. Périmètre et méthodes de consolidation :**

#### **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent ceux d'Alkimia et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

## Méthodes de consolidation

- *L'intégration globale*

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- *La mise en équivalence*

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Pays de résidence</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	100%

- «LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND totalement détenu par la société mère Al-Kimia S.A.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar de l'exercice 2011, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des états financiers de l'exercice 2013 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux états financiers consolidés dans son § 11.

## V. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Alkimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### Revenus :

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

## **Evaluation des titres de participation**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

## **Conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

## **Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

## **Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

## **Impôt différé**

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie (pour les sociétés de groupe ALKIMIA et LES SALINES DE TATAOUINE) et en Algérie (pour la société de groupe KIMIAL).

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## VI. Notes explicatives

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes se sont élevées à 3 301 311 au 31 décembre 2013 contre 2 654 287 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Réalisation Etudes - encours	1 986 757	1 991 699
Logiciels encours	1 190 345	661 938
Logiciels	223 022	68 823
Savoir faire	-	750 000
Droits au bail	-	
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 400 123</b>	<b>3 472 461</b>
Amortissements	(98 812)	(818 174)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>3 301 311</b>	<b>2 654 287</b>

### Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes se sont élevées à 52 401 213 DT au 31 décembre 2013 contre 44 702 887 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Installations diverses	50 953 084	49 976 326
Constructions & Bâtiments	17 475 062	15 651 795
Mat & outillage (pool)	2 638 999	2 489 138
P. spécifiques immobilisées	1 902 471	1 751 539
Terrain	2 426 182	1 865 332
Matériel de transport	1 489 646	1 351 333
Immobilisations en cours	31 648 400	24 940 832
Equipements & MMB	1 626 588	1 081 455
Pool non utilisable	44 175	44 175
Projet na2co3	3 373	3 373
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>110 207 980</b>	<b>99 155 298</b>
Amortissements	(57 806 767)	(54 452 412)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>52 401 213</b>	<b>44 702 887</b>

### Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières se sont élevées à 1 496 947 DT au 31 décembre 2013 contre 1 545 031DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Dépôts et cautionnements	995 236	893 084
Prêts	431 711	511 947
Actions	9 675 868	9 675 868
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>11 102 815</b>	<b>11 080 899</b>
Provision des Titres de participation	(9 605 868)	(9 535 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1 496 947</b>	<b>1 545 030</b>

#### Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 409 183 DT au 31 décembre 2013 contre 32 887 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Actif d'impôt différé	409 183	32 887
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>409 183</b>	<b>32 887</b>

#### Note 5 : Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 30 816 041 DT contre 32 064 116 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Produits finis	20 415 691	21 132 382
Matières premières	1 478 647	3 412 045
Consommables	6 604 424	6 066 756
Pièces de rechange et emballages	1 548 154	2 464 353
Produits résiduels (Boues)	760 483	505 328
Produits semi-finis	1 657 949	0
<b>Total des stocks brut</b>	<b>32 465 348</b>	<b>33 580 863</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(1 649 307)	(1 516 747)
<b>Total des stocks net</b>	<b>30 816 041</b>	<b>32 064 116</b>

#### Note 6 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à contre 66 406 289 DT contre 55 838 704 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
UNILEVER HENDESTAN	11 810 549	8 665 987
GROUPE DAABOUL - SYRIE	2 021 322	3 126 424
PROCTER & GAMBLE NIGERIA	2 660 842	3 087 916
INDUSTRIES MAROCAINES MODERNES	1 811 997	1 947 872
PROCTER & GAMBLE EGYPT	2 471 802	2 504 673
UNILEVER MAGHREB	0	0
H&D INDUSTRIE S.A.R.L	2 030 806	1 417 404
DISTRA SA	1 495 675	1 636 727
PROCTER & GAMBLE INDIA	(6 501)	373 819
CLIENTS EFFETS A RECEVOIR TUNISIE	1 270 531	823 958
AUTRES	40 839 266	32 253 923
CLIENTS DOUTEUX	609 723	1 343 548
<b>Total brut</b>	<b>67 016 012</b>	<b>57 182 252</b>
Provision sur clients douteux	(609 723)	(1 343 548)
<b>Total net</b>	<b>66 406 289</b>	<b>55 838 704</b>

### Note 7 : Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 4 395 566 DT contre 2 564 572 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Taxes	109 509	21 311
Produits à recevoir	3 887 105	1 936 336
Fournisseurs	105 632	411 314
Charges constatées d'avance	9 314	7 599
Personnel avances et prêts	174 425	176 950
Autres actifs courants	109 581	11 061
<b>Total brut</b>	<b>4 395 566</b>	<b>2 564 572</b>

### Note 8 : Placements et autres actifs financiers

La rubrique présente un solde de 250 660 DT au 31 décembre 2013 contre 244 794 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Échéance à moins d'un an / prêts	250 660	244 794
<b>Total</b>	<b>250 660</b>	<b>244 794</b>

### Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève au 31 décembre 2013 à 22 133 675 DT contre 18 373 004 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Certificats de dépôts	15 000 000	14 500 000
Banques	6 801 952	3 412 035
Caisses	5 014	5 126
Effets à l'encaissement	326 708	455 843
<b>Total</b>	<b>22 133 675</b>	<b>18 373 004</b>



Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres :

En DT	31/12/2011	Variation de capital	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	Affectation 2011	31/12/2012	Variation de capital	Dividendes versés	Subvention de mise à niveau	Résultat de l'exercice	Affectation 2012	31/12/2013
<b>Capitaux propres sociaux</b>	<b>57 197 072</b>	<b>8 500 047</b>		<b>14 755 652</b>		<b>80 452 771</b>	<b>4 249 965</b>		<b>175 931</b>	<b>22 425 612</b>		<b>107 304 279</b>
<b>RETRAITEMENTS</b>												
Impôts différés	42 547			-9 660		32 887				349 971		382 858
Résorption charges à répartir	-15 977			-126 176		-142 154				-649 033		-791 187
<b>TOTAL RETRAITEMENTS</b>	<b>26 568</b>			<b>-135 836</b>		<b>-109 268</b>			<b>175 931</b>	<b>-299 062</b>		<b>-232 400</b>
<b>CAPITAUX PROPRES RETRAITES</b>	<b>57 223 640</b>	<b>8 500 047</b>		<b>14 619 816</b>		<b>80 343 503</b>	<b>4 249 965</b>	<b>0</b>	<b>175 931</b>	<b>22 126 550</b>	<b>0</b>	<b>107 071 880</b>
<b>ELIMINATION</b>												
Dividendes			-3 894 506	-999 970				-9 152 089		-2 999 910		
Elimination marge										-8 269		
<b>TOTAL ELIMINATIONS</b>	<b>0</b>		<b>-3 894 506</b>	<b>-999 970</b>		<b>-4 894 476</b>	<b>4 249 965</b>	<b>-9 152 089</b>		<b>-3 008 179</b>	<b>0</b>	<b>-7 910 303</b>
<b>Effet du changement de méthodes comptables</b>	<b>0</b>					<b>0</b>						<b>0</b>
<b>ELIMINATION TITRES</b>	<b>-6 249 948</b>	<b>-8 500 047</b>				<b>-14 749 995</b>	<b>-4 249 965</b>					<b>-18 999 960</b>
Part des minoritaires dans les réserves	65		-37		62	90					48	138
Part des minoritaires dans le résultat	-6			792	6	792				107	-792	107
<b>Part des intérêts minoritaires</b>	<b>59</b>		<b>-37</b>	<b>792</b>	<b>68</b>	<b>882</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107</b>	<b>-744</b>	<b>245</b>
<b>Capital Social</b>	<b>19 472 530</b>					<b>19 472 530</b>						<b>19 472 530</b>
Part du groupe dans les réserves	27 280 951		-3 894 543		6 709 469	30 095 877		-9 152 089	175 931		13 619 054	34 738 773
Part du groupe dans le résultat	6 709 469			13 619 054	-6 709 469	13 619 054				19 118 265	-13 619 054	19 118 264
<b>Part du groupe dans les capitaux propres</b>	<b>53 462 950</b>	<b>0</b>	<b>-3 894 543</b>	<b>13 619 054</b>	<b>0</b>	<b>63 187 461</b>	<b>0</b>	<b>-9 152 089</b>	<b>175 931</b>	<b>19 118 265</b>	<b>0</b>	<b>73 329 567</b>

#### Note 11 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élèvent à 27 024 016 DT au 31 décembre 2013 contre 16 206 802 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Emprunt STB	7 375 000	2 187 500
Emprunt BIAT	5 546 218	1 911 765
Emprunt ALBARAKA	14 102 797	12 107 538
<b>Total</b>	<b>27 024 016</b>	<b>16 206 802</b>

#### Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 1 976 406 DT contre 1 122 809 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Provisions pour risques et charges	1 976 406	1 122 809
<b>Total</b>	<b>1 976 406</b>	<b>1 122 809</b>

#### Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 58 576 974 DT au 31 décembre 2013 contre 43 685 401 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
ANSAC	25 356 836	15 355 936
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	14 624 840	8 170 371
FSSEURS EXPLOIT.FRES N.PARVENUES TSIE	3 099 692	3 873 759
AUTRES FOURNISSEURS	15 495 606	16 285 336
<b>Total</b>	<b>58 576 974</b>	<b>43 685 401</b>

#### Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 13 385 973 DT au 31 décembre 2013 contre 8 839 800 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Personnel	8 801 376	5 318 285
Charges à payer	2 657 187	2 356 015
retenue à la source	684 567	595 324
Impôt	123 284	3 810
Avance des clients	34 261	70 827
Produits constatées d'avance	256 145	94 102
Intérêts sur prêts	21 160	0
Assurances	32 191	22 820
Autres passifs courants	775 801	378 618
<b>Total</b>	<b>13 385 973</b>	<b>8 839 800</b>

#### Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 7 317 704 DT contre 24 977 125 DT au 31 décembre 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2012</b>
Mobilisation de créances	5 434 327	24 346 528
Intérêts	562 462	23 980
Banques	11	0
Échéances à moins d'un an	1 320 903	606 618
<b>Total</b>	<b>7 317 704</b>	<b>24 977 125</b>

#### Note 16 : Revenus

Les revenus ont totalisé un montant de 246 384 016 DT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 202 186 234 DT au cours de l'exercice 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
STPP	205 001 264	175 964 667
NA2CO3	37 203 536	22 355 061
Produits résiduels	4 143 216	3 850 006
Déchets	-	16 500
<b>Total</b>	<b>246 348 016</b>	<b>202 186 234</b>

#### Note 17 : Variations des stocks de produits finis et encours

Cette rubrique a totalisé un montant de (1 196 414) DT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de (13 916 305) DT au cours de l'exercice 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Variation des stocks de produits finis et encours	(1 196 414)	(13 916 305)
<b>Total</b>	<b>(1 196 414)</b>	<b>(13 916 305)</b>

#### Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 179 740 952 DT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 163 152 667 DT au cours de l'exercice 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Matières premières	154 711 913	176 172 858
Fournitures et consommables	8 318 662	-23 622 653
Variation stocks	15 883 752	10 438 331
Frais d'approche	826 625	164 131
<b>Total</b>	<b>179 740 952</b>	<b>163 152 667</b>

#### Note 19 : Produits / Charges financières nettes

Les produits financiers nets ont totalisé un montant de 2 716 533 DT au cours de l'exercice 2013 contre des charges financières nettes d'un montant de 468 912 DT au cours de 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Gain / Perte de change	3 444 030	990 568
Charges d'intérêts	(727 497)	(521 655)
<b>Total</b>	<b>2 716 533</b>	<b>468 912</b>

#### Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 837 404 DT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 621 324 DT au cours de l'exercice 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Produits des valeurs financières et des placements	778 922	612 965
Intérêts	6 024	4 021
Autres produits financiers	52 458	4 337
<b>Total</b>	<b>837 404</b>	<b>621 324</b>

#### Note 21 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 1 540 350 DT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 1 779 892 DT au cours de 2012 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Reprises de provisions	1 074 428	1 273 944
Produits sur cessions d'immobilisations	3 100	65 804
Produits sur exercices antérieurs	399 041	433 171
Autres gains	63 781	6 973
<b>Total</b>	<b>1 540 350</b>	<b>1 779 892</b>

#### Note 22 : Informations sur les parties liées:

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et des ses filiales présentées ci-dessous.

Société	Pays	% d'intérêt groupe	
		2013	2012
ALKIMIA	Tunisie	Parent	Parent
ALKIMIA PACKAGING	Tunisie	99,997%	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Tunisie	100%	100%

**GROUPE AL-KIMIA**  
**Rapport des Commissaires aux Comptes**  
**Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les actionnaires du groupe AL-KIMIA,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe AL-KIMIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers du groupe AL-KIMIA comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 73 329 567 DT, y compris le résultat consolidé de l'exercice qui s'élève à 19 118 265 DT.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Tunis, le 21 avril 2014

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting  
Nasser KADRI

AMC Ernst & Young  
Mohamed Zinelabidine CHERIF

## Etats financiers annuels de SICAV

### STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mourad FRADI.

#### BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		7 844 836	11 432 959
Obligations et valeurs assimilées		313 954	378 252
Titres OPCVM		257 054	284 657
	<b>3.1</b>	<b>8 415 844</b>	<b>12 095 868</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	993 317	499 801
Disponibilités	<b>3.3</b>	1 839 986	3 135 660
		<b>2 833 303</b>	<b>3 635 461</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 249 147</b>	<b>15 731 329</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	40 811	63 404
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	5 048	7 756
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>45 859</b>	<b>71 160</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	11 072 781	15 555 105
<b>Sommes distribuables</b>		<b>130 507</b>	<b>105 064</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	
Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	130 506	105 064
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 203 288</b>	<b>15 660 169</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>11 249 147</b>	<b>15 731 329</b>

## ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>320 292</b>	<b>336 163</b>
Dividendes	4.1	304 021	310 927
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	16 271	25 236
Revenus des autres valeurs			
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	<b>65 485</b>	<b>95 050</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>385 777</b>	<b>431 213</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<b>&lt;191 892&gt;</b>	<b>&lt;259 703&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>193 885</b>	<b>171 510</b>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<39 001>	<44 158>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>154 884</b>	<b>127 352</b>
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<24 378>	<22 288>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>130 506</b>	<b>105 064</b>
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 378	22 288
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 215 996>	<97 535>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		70 331	799 500
Frais de négociation		<21 895>	<28 432>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>&lt;1 012 676&gt;</b>	<b>800 885</b>



**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b>&lt;1 012 676&gt;</b>	<b>800 885</b>
Résultat d'exploitation		154 884	127 352
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 215 996>	<97 535>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		70 331	799 500
Frais de négociation		<21 895>	<28 432>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;97 183&gt;</b>	<b>&lt;42 341&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>&lt;3 347 022&gt;</b>	<b>&lt;1 115 947&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>107 920</b>	<b>3 629 668</b>
Capital		56 484	3 372 404
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		51 162	253 322
Régularisation des sommes distribuables		274	3 942
<b>Rachats</b>		<b>&lt;3 454 942&gt;</b>	<b>&lt;4 745 615&gt;</b>
Capital		<3 536 367>	<4 434 523>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		110 187	<303 870>
Régularisation des sommes distribuables		<32 532>	<22 577>
Droit de sortie		3 770	15 354
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>&lt;4 456 881&gt;</b>	<b>&lt;357 403&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de période		15 660 169	16 017 572
En fin de période		11 203 288	15 660 169
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de période		6 334	6 785
En fin de période		4 917	6 334
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b>2 278,480</b>	<b>2 472,398</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b>&lt;7,17&gt;%</b>	<b>4,97%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

### **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

---

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

## **2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêt à la valeur de marché du 31 décembre 2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

---

## **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## **3 – NOTES SUR LE BILAN**

### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

#### **A- Actions et droits rattachés admis à la cote**

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
AIR LIQUIDE	236	77 892	63 716	0,57%
AMEN BANK	8 000	244 749	245 824	2,19%
AMEN BANK NG 2013	1 096	33 522	32 453	0,29%
ARTES	1 024	8 197	6 603	0,06%
ASSAD	98 593	860 086	687 292	6,11%
ASTREE	1 218	29 022	62 800	0,56%
ATTIJARI BANK	3 300	55 315	53 618	0,48%
ATTIJARI LEASING	6 066	207 877	151 589	1,35%
BH	145	1 740	1 885	0,02%
BIAT	2 652	171 622	159 650	1,42%
CARTHAGE CEMENT	27 900	88 876	92 879	0,83%
CIL	5 250	87 351	73 028	0,65%
ELECTROSTAR	2 205	27 546	21 380	0,19%
ESSOUKNA	83 994	577 593	694 882	6,18%
EURO-CYCLES	8 011	84 626	73 797	0,66%
HANNIBAL LEASE	1 996	18 962	17 744	0,16%
I.C.F.	240	10 172	10 318	0,09%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 240	40 866	47 442	0,42%
LAND'OR	15 818	127 446	116 610	1,04%
MAGASIN GENERAL	6 255	168 705	182 214	1,62%
NEW BODY LINE	11 738	94 158	79 912	0,71%
ONE TECH HOLDING	96 450	627 750	625 285	5,56%
POULINA G H	21 437	141 212	111 601	0,99%

S.N.M.V.T	9 800	283 389	230 075	2,05%
SAH TUNISIE	3 363	31 444	31 444	0,28%
SERVICOM	2 377	22 305	53 007	0,47%
SFBT	28 213	375 484	375 035	3,33%
SIMPAR	14 952	567 388	924 826	8,22%
SITS	60 975	212 998	146 706	1,30%
SOMOCER	11 378	35 594	31 164	0,28%
SOTEMAIL	118 470	296 175	296 175	2,63%
SOTRAPIL	22 945	313 642	212 700	1,89%
SOTUVER	60 695	368 529	400 830	3,56%
STAR	20	2 803	2 910	0,03%
SYPHAX AIRLINES	12 300	123 000	103 812	0,92%
TELNET HOLDING	34 600	266 175	198 362	1,76%
TPR	55 500	273 765	236 486	2,10%
TUNINVEST-SICAR	7 850	63 504	80 870	0,72%
TUNIS RE	50 701	544 076	460 973	4,10%
TUNISIE LEASING	13 650	344 500	286 650	2,55%
UBCI NG 2013	120	1 487	2 834	0,03%
UIB	11 660	191 985	157 455	1,40%

**Total actions et droits rattachés**

**8 103 528      7 844 836      69,77%**

**B- Titres OPCVM**

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SAFA	300	30 553	30 877	0,27%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	226 177	2,01%

**Total Titres OPCVM**

**217 487      257 054      2,28%**

**C- Obligations et valeurs assimilées**

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	116 660	117 382	1,04%
STB 2008/2	2 000	153 675	160 183	1,42%
TL 2011/1 F	200	11 850	12 189	0,11%
TL 2011/2 F	400	24 000	24 200	0,22%

**Total Obligations et valeurs assimilées**

**306 186      313 954      2,79%**

**TOTAL**

**8 627 200      8 415 844      74,84%**

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 281 068
Titres OPCVM	227 880
	<u>4 508 948</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins valeurs réalisées</u>
Actions	6 670 448	-	6 746 820	76 372
Titres OPCVM	238 227	-	232 443	< 5 784 >
Obligation	63 411	17 158	80 312	< 257 >
	<u>6 972 086</u>	<u>17 158</u>	<u>7 059 575</u>	<u>70 331</u>

### **3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
SERVICOM au 14/02/2014	500 000	496 149	496 611	4.41%
ATTIJARI LEASING au 14/02/2014	500 000	496 258	496 706	4.42%
<b>Total billets de trésorerie</b>	<u>1 000 000</u>	<u>992 407</u>	<u>993 317</u>	<u>8,83%</u>

### **3.3 Disponibilités:**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	1 838 658	2 555 613
Ventes de titres à encaisser	173 664	342 058
Amen Bank Pasteur	144 104	270 936
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 704	42 532
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 1 940 >	< 8 506 >
Achats de titres à régler	< 324 204 >	< 66 973 >
<b>Total</b>	<u>1 839 986</u>	<u>3 135 660</u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	39 110	60 788
Rémunération du dépositaire à payer	<u>1 701</u>	<u>2 616</u>
<b>Total</b>	<b><u>40 811</u></b>	<b><u>63 404</u></b>

### 3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 674	3 319
TCL à payer	1 135	2 596
Redevance CMF	959	1 413
Retenue à la source à payer	<u>280</u>	<u>428</u>
<b>Total</b>	<b><u>5 048</u></b>	<b><u>7 756</u></b>

### 3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	
<b>En Nominal</b>	15 555 105
Nombre de titres	6 334
Nombre d'actionnaires	153
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	56 484
Nombre de titres	23
Nombre d'actionnaires entrants	2
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	3 536 367
Nombre de titres	1 440
Nombre d'actionnaires sortants	42

---

**Autres mouvements**

Frais de négociation	< 21 895 >
Différences d'estimation (+/-)	< 1 215 996 >
Plus ou moins-value réalisée	70 331
Droit de sortie	3 770
Régularisations des sommes non distribuables	161 349

**Capital au 31 décembre 2013**

Montant	11 072 781
Nombre de titres	4 917
Nombre d'actionnaires	113

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 130 507 DT.

**3.7 Sommes distribuables de l'exercice :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Résultats d'exploitation	154 884	127 352
Régularisation du résultat d'exploitation	< 24 378 >	< 22 288 >
	<u>130 506</u>	<u>105 064</u>



#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende ASSAD	40 546	19 798
Dividende SIMPAR	25 005	33 690
Dividende ESSOUKNA	24 710	17 668
Dividende TUNIS RE	21 783	14 749
Dividende SFBT	16 873	19 554
Dividende ATTIJARI BANK	14 191	2 862
Dividende TELNET HOLDING	13 285	10 754
Dividende ATTIJARI LEASING	12 480	12 600
Dividende TPR	12 199	8 160
Dividende SOTUVER	12 000	10 150
Dividende TUNISIE LEASING	11 342	10 824
Dividende SITS	10 976	7 690
Dividende SOTRAPIL	10 709	12 969
Dividende TUNIVEST SICAR	10 095	22 200
Dividende CIL	9 525	10 943
Dividende AMEN BANK	9 265	7 714
Dividende I.C.F	6 300	-
Dividende S.N.V.M.T	5 880	3 401
Dividende BT	4 550	10 476
Dividende MAXULA INVEST	4 442	284
Dividende NEW BODY LINE	3 685	-
Dividende BIAT	3 577	8 418
Dividende POULINA G H	3 231	3 859
Dividende ATTIJARI OBLIG SICAV	2 809	-
Dividende ARTES	2 500	5 869
Dividende G.I.F	1 830	9 079
Dividende ASTREE	1 583	1 960
Dividende AIR LIQUIDE	1 581	2 088
Dividende I.C.F. NS 2012	1 407	-
Dividende SOTETEL	1 170	2 130
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	976	6 454
Dividende SFBT NG	888	1 482
Dividende STAR	756	832
Dividende SOMOCER	474	1 000
Dividende ADWYA	450	-
Dividende HEXABYTE	317	355
Dividende UBCI	300	7 066
Dividende ALKIMIA	273	-
Dividende BH	58	2 352

---

Dividende ATL	-	11 400
Dividende BNA	-	5 808
Dividende ATB	-	2 122
Dividende LES CEMENTS DE BIZERTE	-	2 094
Dividende SOPAT	-	75
	<u>304 021</u>	<u>310 927</u>

#### 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 16 271 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

#### 4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	22 154	58 235
Intérêts sur dépôt à vue	35 001	34 029
Intérêts sur certificats de dépôt	5 997	2 472
Autres revenus	<u>2 333</u>	<u>314</u>
<b>Total</b>	<b><u>65 485</u></b>	<b><u>95 050</u></b>

#### 4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	183 944	248 998
Rémunération du dépositaire à payer	7 948	10 705
Commission de performance	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total</b>	<b><u>191 892</u></b>	<b><u>259 703</u></b>

#### 4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	13 472	18 145
TCL	15 121	14 196
Honoraires du commissaire aux comptes	9 756	11 379
Autres frais	652	438
<b>Total</b>	<b>39 001</b>	<b>44 158</b>

### 5 – AUTRES INFORMATIONS

#### 5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	78,458	68,079	57,051
Charges de gestion des placements	< 39,026 >	< 41,001 >	< 32,007 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>39,432</b>	<b>27,078</b>	<b>25,044</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	< 7,932 >	< 6,972 >	< 6,231 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>31,500</b>	<b>20,106</b>	<b>18,813</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4,958 >	< 3,519 >	< 0,048 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>26,542</b>	<b>16,587</b>	<b>18,765</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	< 247,304 >	< 15,399 >	1,648
Frais de négociation	< 4,453 >	< 4,489 >	< 4,410 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14,304	126,224	22,677
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt; 237,453 &gt;</b>	<b>106,336</b>	<b>19,915</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt; 205,954 &gt;</b>	<b>126,442</b>	<b>38,728</b>
Droit de sortie	0,767	2,424	12,544
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>&lt; 236,687 &gt;</b>	<b>108,760</b>	<b>32,459</b>
Régularisation du résultat non distribuable	32,815	< 7,981 >	41,029
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt; 203,872 &gt;</b>	<b>100,779</b>	<b>73,488</b>
Distribution de dividende	< 16,587 >	< 5,701 >	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 278,481</b>	<b>2 472,398</b>	<b>2 360,733</b>
 <b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,71%	1,66%	1,36%
Autres charges / actif net	0,35%	0,28%	0,26%
Résultat distribuable / actif net	1,38%	0,81%	0,80%

## **5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

---

## RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 11 249 147 DT, un actif net de 11 203 288 DT pour 4 917 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 278,480 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

---

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 17 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Mourad FRADI**

---

## RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### 1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2013. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2013 et comptabilisés par la société s'élève à 2 770 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 8 584 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 8 263 DT.

### 2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2013, à 55 183 DT.
  - ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2013, à 128 761 DT.
-

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Mourad FRADI**

---



## SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mourad FRADI.

### BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		34 737 994	34 707 529
Titres OPCVM		638 861	958 740
	<b>3.1</b>	<b>35 376 855</b>	<b>35 666 269</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	4 667 342	4 477 268
Disponibilités	<b>3.3</b>	4 899 576	5 744 380
		<b>9 566 918</b>	<b>10 221 648</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 943 773</b>	<b>45 887 917</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
-			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	118 255	123 255
Autres créditeurs divers		4 392	10 078
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>122 647</b>	<b>133 333</b>
Capital	<b>3.5</b>	43 421 120	44 382 096
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 400 006</b>	<b>1 372 488</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		230	
Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.6</b>	1 399 776	1 372 488
<b>ACTIF NET</b>		<b>44 821 126</b>	<b>45 754 584</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			
		<b>44 943 773</b>	<b>45 887 917</b>

## ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>1 628 754</b>	<b>1 570 967</b>
Dividendes	4.1	31 235	33 583
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 596 684	1 536 245
Autres revenus		835	1 139
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>351 225</b>	<b>378 413</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 979 979</b>	<b>1 949 380</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;466 298&gt;</b>	<b>&lt;472 389&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>1 513 681</b>	<b>1 476 991</b>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<53 415>	<52 903>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>1 460 266</b>	<b>1 424 088</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<60 490>	<51 600>
<b><i>Sommes distribuables de la période</i></b>		<b>1 399 776</b>	<b>1 372 488</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		60 490	51 600
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		11 286	<8 212>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		11 441	5 191
<i>Frais de négociation</i>		<271>	<301>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>1 482 722</b>	<b>1 420 766</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>1 482 722</u></b>	<b><u>1 420 766</u></b>
Résultat d'exploitation		1 460 266	1 424 088
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 286	<8 212>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		11 441	5 191
Frais de négociation		<271>	<301>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;1 357 596&gt;</b>	<b>&lt;1 544 654&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>&lt;1 058 584&gt;</b>	<b><u>1 010 512</u></b>
<b>Souscriptions</b>		<b>64 109 491</b>	<b>58 931 204</b>
Capital		62 206 820	57 272 097
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		7 652	<1 984>
Régularisation des sommes distribuables		1 895 019	1 661 091
<b>Rachats</b>		<b>&lt;65 168 075&gt;</b>	<b>&lt;57 920 692&gt;</b>
Capital		<63 189 225>	<56 353 352>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<8 679>	4 418
Régularisation des sommes distribuables		<1 970 171>	<1 571 758>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>&lt;933 458&gt;</b>	<b>886 624</b>
<b>Actif net</b>			
En début de période		45 754 584	44 867 960
En fin de période		44 821 126	45 754 584
<b>Nombre d'actions</b>			
En début de période		437 720	428 659
En fin de période		428 031	437 720
<b>Valeur liquidative</b>		<b>104,715</b>	<b>104,529</b>
<b>Taux de rendement</b>		<b>3,18%</b>	<b>2,99%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Arrêtés au 31 DECEMBRE 2013**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

---

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **2.3 Placements monétaires**

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

### **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

### **2.8 Abonnement des charges**

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

---

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Obligations de sociétés</b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	225 000	232 767	0,52%
AIL 2009/1	11 000	220 000	229 779	0,51%
AIL 2010/1	2 000	80 000	82 467	0,18%
AIL 2011/1	10 000	600 000	618 753	1,38%
AIL 2012/1 F	5 000	400 000	412 151	0,92%
AIL 2013-1 TF	5 000	500 000	516 493	1,15%
AMEN BANK 2006	11 880	475 201	494 787	1,10%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	159 980	162 383	0,36%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	320 000	324 150	0,72%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	90 000	91 307	0,20%
ATB 2007/1 A	2 000	80 000	82 120	0,18%
ATB 2007/1 D	2 000	152 000	156 947	0,35%
ATL 2009	10 000	200 000	205 810	0,46%
ATL 2010/1	5 000	200 000	203 337	0,45%
ATL 2010/2 TV	10 000	800 000	800 202	1,78%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 822	0,46%
ATL 2012/1 TF	5 000	400 000	411 592	0,92%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 357	0,69%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 708	1,12%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	2,27%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	714 290	742 906	1,65%
BH 2009	5 000	423 000	423 049	0,94%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	100 000	100 326	0,22%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 833 014	1 891 382	4,21%
BTE 2010 A	1 500	105 000	106 321	0,24%
BTE 2010 B	3 500	297 500	301 544	0,67%
BTK 2009 CAT.D	1 500	127 500	132 552	0,29%
BTK 2012/1 B	10 000	857 150	862 713	1,92%
CIL 2009/1	4 000	80 000	81 591	0,18%
CIL 2009/2	5 000	100 000	101 272	0,23%
CIL 2009/3	3 000	120 000	124 653	0,28%
CIL 2010/1	7 500	300 000	305 351	0,68%
CIL 2010/2	4 000	160 000	161 112	0,36%
CIL 2011/1 TF	4 000	240 000	249 258	0,55%
CIL 2011/1 TV	9 000	540 000	560 288	1,25%
CIL 2012/1 TF	4 000	320 000	331 657	0,74%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 341	0,45%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	233 322	234 764	0,52%

PANOBOIS 2007	2 000	80 000	83 032	0,18%
SIHM 2008	2 000	80 000	81 246	0,18%
STB 2008/2	3 000	225 000	235 161	0,52%
TL 2008/3	3 000	60 000	62 898	0,14%
TL 2009/2	8 000	320 000	329 993	0,73%
TL 2010/2	6 000	240 000	241 272	0,54%
TL 2011/1 F	7 000	420 000	430 851	0,96%
TL 2011/3 F	9 000	720 000	751 111	1,67%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	1,54%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,64%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 151	1,13%
TL SUB 2010 TV	4 000	240 000	249 248	0,55%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	68 000	68 825	0,15%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	535 000	555 028	1,23%
UIB 2009/1 TR B	5 000	366 600	374 025	0,83%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 200 000	1 225 849	2,73%
UIB 2011/1 TR B	4 000	360 000	366 363	0,82%
UIB 2011/2	6 000	514 260	536 605	1,19%
UIB 2012/1 A	15 000	1 500 000	1 573 737	3,50%
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>22 021 817</b>	<b>22 634 478</b>	<b>50,36%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>				
BTA 03-2019 5.50%	4 175	4 124 806	4 280 851	9,52%
BTA 10-2018 5.50%	3 700	3 600 339	3 636 913	8,09%
BTA 02-2020 5.50%	1 200	1 156 250	1 188 907	2,65%
BTA 08-2022 5.60%	930	885 410	904 514	2,01%
BTA 05-2022 6.9%	25	27 000	27 253	0,06%
Total Bons du trésor		9 793 805	10 038 438	22,34%
<b>Bons du trésor Zéro Coupon</b>				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	2 065 078	4,59%
Total Bons du trésor Zéro Coupon		1 477 407	2 065 078	4,59%
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>33 293 029</b>	<b>34 737 994</b>	<b>77,29%</b>
<b>Titres OPCVM</b>				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	638 861	1,42%
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>637 731</b>	<b>638 861</b>	<b>1,42%</b>
<b>Total</b>		<b>33 930 760</b>	<b>35 376 855</b>	<b>78,71%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
AMEN BANK au 16/04/2014	500 000	486 623	492 197	1,10%
AMEN BANK au 07/05/2014	500 000	486 735	490 714	1,09%
AMEN BANK au 11/02/2014	500 000	487 259	497 098	1,11%
AMEN BANK au 12/02/2014	500 000	487 259	497 027	1,11%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>		<b>1 947 876</b>	<b>1 977 036</b>	<b>4,40%</b>
<b>Total Certificats de dépôt</b>		<b>1 947 876</b>	<b>1 977 036</b>	<b>4,40%</b>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
<b><u>Billets de trésorerie précomptés</u></b>				
TUNISIE FACTORING au 21/01/2014	700 000	691 018	698 004	1,55%
TUNISIE FACTORING au 28/01/2014	2 000 000	1 974 338	1 992 302	4,43%
<b>Total émetteur TUNISIE FACTORING</b>		<b>2 665 356</b>	<b>2 690 306</b>	<b>5,98%</b>
<b>Total billets de trésorerie</b>		<b>2 665 356</b>	<b>2 690 306</b>	<b>5,98%</b>
<b>Total placements monétaires</b>		<b>4 613 232</b>	<b>4 667 342</b>	<b>10,38%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	2 334 976
BTA	9 035 768
	<b>11 370 744</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations	5 116 218	946 125	6 062 343	-
BTA	6 418 093	146 502	6 579 642	15 047
OPCVM	324 864	-	321 258	< 3 606 >
	<b>11 859 175</b>	<b>1 092 627</b>	<b>12 963 243</b>	<b>11 441</b>



### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	4 762 842	5 539 927
Liquidation émissions/rachats	< 46 904 >	< 274 006 >
Amen Bank Med V	67 251	271 794
Amen Bank Pasteur	95 632	140 023
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	25 944	83 303
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<u>&lt; 5 189 &gt;</u>	<u>&lt; 16 661 &gt;</u>
	<u><b>4 899 576</b></u>	<u><b>5 744 380</b></u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 qui s'élève à 118 255 DT correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2013.

### 3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

#### Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Montant	<b>44 382 096</b>
Nombre de titres	437 720
Nombre d'actionnaires	229

#### Souscriptions réalisées

Montant	<b>62 206 820</b>
Nombre de titres	613 517
Nombre d'actionnaires entrants	49

#### Rachats effectués

Montant	<b>63 189 225</b>
Nombre de titres	623 206
Nombre d'actionnaires sortants	25

---

### Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	11 286
Plus ou moins-value réalisée	11 441
Frais de négociation	< 271 >
Régularisations des sommes non distribuables	< 1 027 >
Résultat antérieur incorporé au capital	-

### Capital au 31 décembre 2013

Montant	<b>43 421 120</b>
Nombre de titres	428 031
Nombre d'actionnaires	253

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 1 400 006 DT.

### 3.6 Sommes distribuables de l'exercice :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat d'exploitation	1 460 266	1 424 088
Régularisation du résultat d'exploitation	< 60 490 >	< 51 600 >
	<u><b>1 399 776</b></u>	<u><b>1 372 488</b></u>

## 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Dividende

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividendes UNIVERS OBLIGATION SICAV	20 985	22 145
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	10 250	11 438
	<u><b>31 235</b></u>	<u><b>33 583</b></u>

#### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Intérêts sur obligations	1 102 474	1 083 337
Intérêts sur BTA	385 064	350 228
Intérêts sur BTZC	109 146	102 680
	<b><u>1 596 684</u></b>	<b><u>1 536 245</u></b>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Intérêts sur billets de trésorerie	157 478	100 085
Intérêts sur certificats de dépôt	103 382	169 720
Intérêts sur dépôt à vue	90 365	104 157
Intérêts sur BTC		4 451
	<b><u>351 225</u></b>	<b><u>378 413</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 466 298 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Redevance CMF	46 630	47 240
TCL	5 715	4 868
Autres Retenues	1 070	795
	<b><u>53 415</u></b>	<b><u>52 903</u></b>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,626	4,453	4,455
Charges de gestion des placements	< 1,089 >	< 1,079 >	< 1,047 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,536</b>	<b>3,374</b>	<b>3,408</b>
Autres produits			
Autres charges	< 0,125 >	< 0,121 >	< 0,118 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,412</b>	<b>3,253</b>	<b>3,290</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,141 >	< 0,118 >	< 0,015 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,270</b>	<b>3,135</b>	<b>3,275</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,026	< 0,019 >	0,222
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,027	0,012	< 0,108 >
Frais de négociation	< 0,001 >	< 0,001 >	< 0,001 >
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,052</b>	<b>&lt; 0,008 &gt;</b>	<b>0,113</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,464</b>	<b>3,245</b>	<b>3,403</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,052</b>	<b>&lt; 0,008 &gt;</b>	<b>0,113</b>
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,002 >	0,005	0,007
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,050</b>	<b>&lt; 0,003 &gt;</b>	<b>0,120</b>
Distribution de dividende	< 3,135 >	< 3,274 >	< 3,497 >
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,715</b>	<b>104,529</b>	<b>104,671</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,04%	1,03%	1,00%
Autres charges / actif net	0,12%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable / actif net	3,26%	3,11%	3,14%

### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

## RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 44 943 773 DT, un actif net de 44 821 126 DT pour 428 031 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 104,715 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### *Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

---

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 17 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**  
**Mourad FRADI**

## RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### 1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2013. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 192 586 DT.
  
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 157 477 DT.

### 2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 466 298 DT.

### 3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Mourad FRADI**

---